

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	<b>19.04.2024</b>
Thema	<b>Keine Einschränkung</b>
Schlagworte	<b>Aussenhandel, Naturschutz, Strukturpolitik</b>
Akteure	<b>Keine Einschränkung</b>
Prozesstypen	<b>Internationale Beziehungen</b>
Datum	<b>01.01.1965 - 01.01.2021</b>

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
www.anneepolitique.swiss

## Beiträge von

Berclaz, Philippe  
Bernath, Magdalena  
Burgos, Elie  
Caretto, Brigitte  
Da Pozzo, François  
Dupraz, Laure  
Eperon, Lionel  
Escher, Regina  
Freymond, Nicolas  
Gerber, Jean-Frédéric  
Gerber, Marlène  
Hirter, Hans  
Huguenet, François  
Hulliger, Caroline  
Mach, André  
Mosimann, Andrea  
Ory, Gisèle  
Porcellana, Diane  
Rinderknecht, Matthias  
Terribilini, Serge  
Zumofen, Guillaume

## Bevorzugte Zitierweise

Berclaz, Philippe; Bernath, Magdalena; Burgos, Elie; Caretti, Brigitte; Da Pozzo, François; Dupraz, Laure; Eperon, Lionel; Escher, Regina; Freymond, Nicolas; Gerber, Jean-Frédéric; Gerber, Marlène; Hirter, Hans; Huguenet, François; Hulliger, Caroline; Mach, André; Mosimann, Andrea; Ory, Gisèle; Porcellana, Diane; Rinderknecht, Matthias; Terribilini, Serge; Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Aussenhandel, Naturschutz, Strukturpolitik, Internationale Beziehungen, 1979 – 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 19.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Grundlagen der Staatsordnung</b>	1
Föderativer Aufbau	1
Städte, Regionen, Gemeinden	1
<b>Aussenpolitik</b>	1
Beziehungen zu internationalen Organisationen	2
Zwischenstaatliche Beziehungen	3
Entwicklungspolitik	3
Aussenwirtschaftspolitik	4
<b>Wirtschaft</b>	9
Wirtschaftspolitik	9
Strukturpolitik	9
<b>Infrastruktur und Lebensraum</b>	10
Umweltschutz	10
Naturschutz	10

## Abkürzungsverzeichnis

<b>UVEK</b>	Eidgenössisches Departement für Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation
<b>UNO</b>	Organisation der Vereinten Nationen
<b>EFTA</b>	Europäische Freihandelsassoziation
<b>WTO</b>	Welthandelsorganisation
<b>SECO</b>	Staatssekretariat für Wirtschaft
<b>OECD</b>	Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
<b>UREK-SR</b>	Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Ständerates
<b>IWF</b>	Internationaler Währungsfonds
<b>EU</b>	Europäische Union
<b>EDI</b>	Eidgenössisches Departement des Inneren
<b>UNESCO</b>	Organisation der Vereinten Nationen für Erziehung, Wissenschaft und Kultur
<b>EWR</b>	Europäischer Wirtschaftsraum
<b>THG</b>	Bundesgesetz über die technischen Handelshemmnisse
<b>COP</b>	UN-Klimakonferenz
<b>CIPRA</b>	Internationale Kommission für den Alpenschutz
<b>BLN</b>	Bundesinventar der Landschaften und Naturdenkmäler von nationaler Bedeutung
<b>ERG</b>	Exportrisikogarantie
<b>EG</b>	Europäische Gemeinschaft
<b>BRD</b>	Bundesrepublik Deutschland
<b>EVD</b>	Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement
<b>BAWI</b>	Bundesamt für Aussenwirtschaft
<b>GATT</b>	General Agreement on Tariffs and Trade
<b>OPEC</b>	Organisation erdölexportierender Länder
<b>ASEAN</b>	Verband Südostasiatischer Nationen
<b>MERCOSUR</b>	Gemeinsamer Markt des Südens
<b>NAFTA</b>	Nordamerikanisches Freihandelsabkommen
<b>APEC</b>	Asiatisch-Pazifische Wirtschaftsgemeinschaft
<b>POEL</b>	mittel- und osteuropäische Länder
<b>SAB</b>	Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für die Berggebiete
<b>NRP</b>	Neue Regionalpolitik
<hr/>	
<b>DETEC</b>	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
<b>ONU</b>	Organisation des Nations unies
<b>AELE</b>	Association européenne de libre-échange
<b>OMC</b>	Organisation mondiale du commerce
<b>SECO</b>	Secrétariat d'Etat à l'économie
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement économiques
<b>CEATE-CE</b>	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats
<b>FMI</b>	Fonds monétaire International
<b>UE</b>	Union européenne
<b>DFI</b>	Département fédéral de l'intérieur
<b>UNESCO</b>	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
<b>EEE</b>	l'Espace économique européen
<b>LETC</b>	Loi fédérale sur les entraves techniques au commerce
<b>COP</b>	Conférences des Nations unies sur les changements climatiques
<b>CIPRA</b>	Commission Internationale pour la Protection des Alpes
<b>IFP</b>	Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale
<b>GRE</b>	Garantie contre les risques à l'exportation
<b>CE</b>	Communauté européenne
<b>RFA</b>	République fédérale d'Allemagne
<b>DFE</b>	Département fédéral de l'économie publique
<b>OFAEE</b>	Office fédéral des affaires économiques extérieures
<b>GATT</b>	General Agreement on Tariffs and Trade

<b>OPEP</b>	Organisation des pays exportateurs de pétrole
<b>ASEAN</b>	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
<b>MERCOSUR</b>	Marché commun du Sud
<b>ALENA</b>	Accord de libre-échange nord-américain
<b>APEC</b>	Coopération économique pour l'Asie-Pacifique
<b>PECO</b>	pays d'Europe centrale et orientale
<b>SAB</b>	Groupement suisse pour les régions de montagne
<b>NPR</b>	Nouvelle politique régionale

# Allgemeine Chronik

## Grundlagen der Staatsordnung

### Föderativer Aufbau

#### Städte, Regionen, Gemeinden

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 30.10.2019  
DIANE PORCELLANA

Les professionnels actifs dans les **programmes européens Interreg**, visant à renforcer et à développer les régions de montagne, les espaces ruraux et les régions frontalières par une approche transfrontalière, se sont réunis pour dresser le bilan de la période de programmation 2014-2020 (Interreg V) et pour préparer la prochaine période 2021-2027 (Interreg VI). La Suisse prend part aux programmes transnationaux Espace alpin et Europe du Nord-Ouest, au programme d'échange d'expériences entre les villes URBACT et au réseau d'observation du territoire ESPON. Durant la période en cours, 300 projets auxquels la Suisse participe, ont été mis en œuvre. Elle y a contribué à hauteur de 55 millions de francs, au titre de sa Nouvelle politique régionale (NPR). La collaboration est jugée satisfaisante, elle influence positivement le développement économique, social et territorial des régions concernées. Pour la période à venir, les modalités juridiques et financières retenues par l'UE n'ont pas encore été précisées. La Suisse entend maintenir son soutien financier.<sup>1</sup>

## Aussenpolitik

### Aussenpolitik

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 26.09.1990  
BRIGITTE CARETTI

En ce qui concerne les **ventes non militaires** de la Suisse dans cette zone, J.-P. Delamuraz se voulut rassurant en spécifiant que les échanges, tant avec l'Irak qu'avec le Koweït, étaient relativement restreints. Environ 200 entreprises seraient, selon les premières estimations, touchées par les sanctions économiques prises. Pour le moment, les autorités fédérales n'entendent pas, selon J.-P. Delamuraz, indemniser ces industries en dehors des possibilités offertes par la garantie contre les risques à l'exportation (GRE) et la loi sur l'assurance-chômage.<sup>2</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 18.03.1996  
LIONEL EPERON

Transmis au parlement dans le courant du mois d'avril, le rapport du Conseil fédéral sur le **programme de la législature 1995-1999** ne consacre qu'une part succincte aux grandes lignes à partir desquelles le gouvernement entend mener son action en matière de relations extérieures durant les quatre années à venir. A ce titre, le Conseil fédéral s'est fixé de réaliser **deux objectifs principaux**: le premier est de parvenir à la conclusion des négociations bilatérales sectorielles avec l'Union européenne et d'apprécier, à la lumière des résultats obtenus, la suite à donner à la politique d'intégration de la Suisse au sein de l'Europe. Quant au second, il vise à consolider la présence de la Confédération à l'étranger par l'élargissement et l'approfondissement des relations bilatérales et multilatérales sur le plan économique avant tout. Dans cette perspective, le gouvernement s'emploiera notamment à obtenir un renforcement des systèmes d'organisation du commerce mondial (OMC, OCDE) et accentuera sa collaboration avec les organisations économiques régionales telles que l'ALENA, l'ASEAN ou encore le MERCOSUR. En matière de coopération au développement, le gouvernement entend par ailleurs consacrer entre 0,31% et 0,32% du produit national brut à des mesures d'aide en faveur des pays les plus démunis. Si l'objectif de porter le volume de cette aide à 0,4% du PNB demeure, il ne pourra toutefois être réalisé que durant une prochaine législature en raison des difficultés financières de la Confédération.<sup>3</sup>

## Beziehungen zu internationalen Organisationen

### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 20.07.1991

ANDRÉ MACH

Une coalition hétéroclite, "**forum GATT**", comprenant des associations paysannes, écologistes, de consommateurs, tiers-mondistes et syndicales s'est formée en Suisse **pour dénoncer la tournure prise par les négociations** du GATT. Elle a proposé de modifier fondamentalement les principes directeurs à la base de l'Uruguay Round. Selon cette association, la libéralisation du commerce mondial ne pourra pas réussir aussi longtemps que l'on ne prendra pas en compte les impératifs sociaux et environnementaux.<sup>4</sup>

### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 24.12.1991

ANDRÉ MACH

A la fin de l'année, après que le congrès américain eut autorisé la prolongation du mandat de négociation de l'administration du président Bush, A. Dunkel, directeur général du **GATT**, a présenté aux différentes délégations un **projet d'accord** qui devrait servir de base de discussion pour un compromis final. La CE, la France tout particulièrement, a annoncé immédiatement qu'elle s'opposerait à ce texte, car elle considère qu'il est trop favorable aux thèses américaines. Le chef du DFEF, J.P. Delamuraz, a estimé que l'état des négociations dans l'agriculture n'était pas encore acceptable pour la Suisse. Le projet de compromis a aussi suscité de nombreuses protestations de la part des organisations paysannes suisses.<sup>5</sup>

### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 09.12.1995

LIONEL EPERON

Après les déconvenues rencontrées par l'AELE en 1994, les perspectives d'avenir quant à l'évolution de l'organisation se sont quelque peu améliorées durant l'année sous revue. Désireuse de renforcer sa présence et son influence européenne sans pour autant élargir le nombre de ses membres, l'Association a adopté à Bergen (Norvège) une déclaration prévoyant la conclusion de **nouveaux accords de libre-échange** avec les pays tiers. Dans cette perspective, l'AELE devait tout d'abord signer un accord de ce type avec la Slovénie dont la demande d'adhésion à l'organisation est toujours pendante. Lors de la réunion des ministres des pays membres qui s'est déroulée à Zermatt (VS), l'Association a par la suite conclu des accords multilatéraux de libre-échange avec la Lituanie, la Lettonie et l'Estonie ainsi que des déclarations de coopération avec trois pays d'Afrique du Nord (Egypte, Maroc et Tunisie). Celles-ci pourraient servir de base à la création d'une future zone de libre-échange. Signalons enfin que le secrétariat général de l'AELE - qui a repris ses activités début juillet après avoir été réorganisé et redimensionné - restera basé à Genève.<sup>6</sup>

### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 14.12.1996

LIONEL EPERON

C'est à Singapour que s'est tenue la **première conférence ministérielle** de l'OMC qui a réuni en décembre les représentants des 127 pays membres de l'organisation. A cette occasion, les débats sur l'introduction dans les relations commerciales multilatérales d'une **clause sociale** comprenant des normes minimales de protection des travailleurs (interdiction du travail des enfants et du travail forcé des prisonniers, libre exercice des droits syndicaux) rendirent compte de l'existence d'un profond clivage entre pays industrialisés - désireux de lutter contre le dumping salarial et social - et pays en développement pour qui ces dispositions réduiraient les avantages comparatifs d'une main-d'oeuvre bon marché. Compte tenu de ces divergences, l'accord de principe auquel parvinrent les pays membres après quatre jours d'intenses négociations ne charge l'OMC d'aucun mandat spécifique sur le dossier des normes sociales fondamentales. Un pas important en matière de libéralisation des **technologies de l'information** a en revanche été réalisé, puisque 28 membres de l'OMC (dont la Suisse) se sont entendus sur l'abolition, d'ici à l'an 2000, des tarifs douaniers sur plus de 400 produits commercialisés dans ce nouveau secteur phare de l'économie mondiale. En outre, les ministres des pays parties ont décidé d'étendre les travaux de l'OMC à de nouveaux domaines dont les plus importants concernent le commerce et les investissements ainsi que le commerce et la concurrence. Côté helvétique, le conseiller fédéral Jean-Pascal Delamuraz profita de la tribune qui lui était offerte à cette occasion pour mettre en garde contre les effets d'une nouvelle forme de protectionnisme induit par la récente vague d'unions économiques régionales (Alena, Asean, Mercosur, Apec).<sup>7</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 05.06.1998  
FRANÇOIS HUGUENET

L'association européenne de libre-échange (AELE) a poursuivi sur la voie de l'**expansion**, notamment vis-à-vis des pays du **bassin méditerranéen**. Elle a débuté des négociations avec l'Égypte, la Jordanie et Chypre et poursuivi celles avec la Tunisie. Elle a également signé un accord intérimaire avec l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et entamé pour la première fois des négociations outre-Atlantique avec le **Canada**. Cette dernière opération revêt une grande importance puisqu'elle ouvrirait à l'AELE les portes de l'espace économique nord-américain (ALENA) et ceci avant l'UE. C'est sur l'initiative du Canada que ce rapprochement a été effectué. Ce dernier cherche en effet à diversifier sa politique économique extérieure afin de diminuer sa dépendance vis-à-vis du marché des États-Unis. L'accord de libre-échange avec Ottawa portera sur les produits industriels, le poisson, les produits agricoles transformés et probablement les services. L'agriculture fera l'objet d'accords bilatéraux. Lors des deux réunions ministérielles de Reykjavik et de Loèche-les-Bains (VS), les membres de l'AELE ont statué sur le libre-échange dans le domaine des poissons d'eau douce et du tabac. La Suisse a notamment renoncé à une disposition de 1989 relative au maintien de droits de douane sur les poissons d'eau douce.<sup>8</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 15.12.1999  
FRANÇOIS HUGUENET

Les quatre États (Suisse, Norvège, Islande et Liechtenstein) de l'Association européenne de libre-échange (AELE) cherchent à signer avec le Canada le premier **accord de libre-échange transatlantique**. Alors que c'est le premier ministre canadien Jean Chrétien qui proposa d'entrer en négociation avec l'AELE en 1997, il semble aujourd'hui que le Canada soit un peu moins pressé. Programmée initialement à la fin de l'année 1999, la signature de cet accord a été repoussée à une date ultérieure. Par ailleurs, la Suisse a proposé d'étendre à ses partenaires de l'AELE les bénéfices résultant de la conclusion des accords bilatéraux avec l'UE. Un groupe de travail a été constitué à cet effet. Lors de la Conférence ministérielle de l'AELE qui s'est déroulée à Genève au mois de décembre, les pays membres ont décidé d'étendre leurs accords de libre-échange à de nouveaux pays tiers. Lors de l'année sous revue, l'AELE a également entamé des négociations avec la Macédoine et poursuivi celles avec le Conseil des États du Golfe, la Jordanie, Chypre, la Tunisie et l'Égypte.<sup>9</sup>

### Zwischenstaatliche Beziehungen

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 20.01.2015  
CAROLINE HULLIGER

Avant de se rendre au Forum économique mondial (WEF) à Davos, **Johann Schneider-Ammann a rencontré à Zurich son homologue chinois** Gao Hucheng. Les deux hommes se sont entretenus sur l'accord de libre-échange entré en vigueur le 1er juillet 2014 et dont ils se sont montrés très satisfaits. Il a aussi été question du développement des négociations au sein de l'OMC, notamment en ce qui concerne l'instauration d'un système de règles uniformes pour tous les partenaires commerciaux.<sup>10</sup>

### Entwicklungspolitik

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 09.10.1981  
JEAN-FRÉDÉRIC GERBER

**MIGRIERT** L'Assemblée fédérale a tout de même **ratifié une série de projets d'aide au tiers monde dans le cadre des mesures de politique commerciale**. Il s'agit du financement d'un Fonds commun pour les produits de base, de la conclusion ou de la prorogation de deux accords particuliers pour le caoutchouc et le cacao ainsi que la prolongation pendant dix nouvelles années des préférences tarifaires pour les exportations industrielles des pays pauvres. La grande nouveauté réside dans l'établissement de ce Fonds commun pour la stabilisation des prix des matières premières. Son coût ne devrait pas dépasser 19 millions de francs. Ce montant servira à la fois au financement des stocks régulateurs, à la diversification et commercialisation des produits de base en provenance des pays en développement. Parmi les crédits mixtes accordés au titre de l'aide à la balance des paiements, le plus controversé a été celui octroyé au Maroc. Une proposition de différer la conclusion du traité bilatéral a été rejetée. Enfin, les Chambres ont adopté deux accords spéciaux. L'un vise à l'octroi d'un prêt à la Turquie et l'autre porte sur l'indemnisation des biens appartenant à des ressortissants suisses nationalisés par le Zaïre. En raison des régimes politiques au pouvoir dans ces deux pays, tous deux se sont heurtés à l'opposition des milieux de la gauche.<sup>11</sup>



## Aussenwirtschaftspolitik

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 13.08.1980  
REGINA ESCHER

**MIGRIERT** Der Ministerrat der OECD, die 1980 auf eine zwanzigjährige Tätigkeit zurückblickte, verabschiedete eine Handelserklärung, welche über das bisherige Stillhalteabkommen (Trade Pledge) hinausgeht. Die neugeschaffenen Überwachungs- und Konsultationsmechanismen sollen die handelspolitische Zusammenarbeit aller Mitgliedstaaten fördern und der in letzter Zeit vermehrt in Erscheinung tretenden bilateralen Lenkung der Handelsströme zwischen den grössten Wirtschaftspartnern entgegenwirken. Dies liegt namentlich im Interesse der kleineren Staaten.<sup>12</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 30.12.1980  
REGINA ESCHER

Die **schweizerische Aussenwirtschaft** sah sich einer ungünstigen Weltwirtschaftslage gegenüber. Das Wachstum des Bruttosozialproduktes der westlichen Industriestaaten verlangsamte sich. Die Arbeitslosigkeit nahm zu. Der massive Anstieg der Erdölpreise, um 150 Prozent seit Ende 1978, stellte eine der Hauptursachen der Konjunkturschwäche dar. Einige Regierungen schlugen einen restriktiven monetären Kurs (Beschränkung des Wachstums der Geldmenge) ein, um die hohen Inflationsraten zu senken. Die wirtschaftlichen Schwierigkeiten, welche sich sektoriell noch durch die aggressive Exportstrategie einiger Niedriglohnländer verschärften, waren mit ein Grund für das Wiedererstarken protektionistischer Tendenzen.

Trotz ihrer engen **Auslandsverflechtung** konnte sich die schweizerische Volkswirtschaft 1980 weitgehend von den Rezessionserscheinungen der übrigen Industriestaaten abschirmen. Die Beschäftigung erreichte den höchsten Stand seit 1975. Eine der Ursachen dafür, dass die schweizerische Konjunktur nicht parallel zur ausländischen verlief, ist in der Entwicklung des Wechselkurses zu suchen. Nominell sank der Wert des Frankens gegenüber den Währungen der wichtigsten Handelspartner 1980 um durchschnittlich ungefähr 3.5 Prozent. Da die Inflationsrate in der Schweiz um etwa 6.5 Prozent geringer war als im Ausland, betrug die reale Abwertung gar rund zehn Prozent. Die Situation am Währungsmarkt war derjenigen von 1978 entgegengesetzt. Damals hatte der hohe Frankenkurs die Wettbewerbsfähigkeit der Exportindustrie beträchtlich in Mitleidenschaft gezogen. 1980 hingegen wirkte sich der gesunkene Kurs fördernd auf die Exporte aus. Der hohe Auslastungsgrad der Exportindustrie trug wesentlich zum guten Abschneiden der schweizerischen Gesamtwirtschaft bei. Am Jahresende verlangsamte sich jedoch das Wachstum der Ausfuhren. Der Auftragsbestand war nicht mehr höher als 1979. Nach und nach begann die ungünstige internationale Wirtschaftslage trotz des schwachen Frankens die Nachfrage nach schweizerischen Exporten zu beeinflussen. Die Entwicklung des Wechselkurses brachte auch Nachteile mit sich. Die Importpreise stiegen noch mehr, als es wegen der Verteuerung des Erdöls ohnehin der Fall gewesen wäre. Für die auf Geldwertstabilität ausgerichtete schweizerische Konjunkturpolitik stellte dies eine unerwünschte Entwicklung dar. (Siehe auch: Währungspolitik der SNB in 1980)<sup>13</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 30.12.1980  
REGINA ESCHER

**MIGRIERT** Trotz ihrer engen Auslandsverflechtung konnte sich die schweizerische Volkswirtschaft 1980 weitgehend von den Rezessionserscheinungen der übrigen Industriestaaten abschirmen. Die Beschäftigung erreichte den höchsten Stand seit 1975. Eine der Ursachen dafür, dass die schweizerische Konjunktur nicht parallel zur ausländischen verlief, ist in der Entwicklung des Wechselkurses zu suchen. Nominell sank der Wert des Frankens gegenüber den Währungen der wichtigsten Handelspartner 1980 um durchschnittlich ungefähr 3.5%. Da die Inflationsrate in der Schweiz um etwa 6.5% geringer war als im Ausland, betrug die reale Abwertung gar rund 10%. Die Situation am Währungsmarkt war derjenigen von 1978 entgegengesetzt. Damals hatte der hohe Frankenkurs die Wettbewerbsfähigkeit der Exportindustrie beträchtlich in Mitleidenschaft gezogen. 1980 hingegen wirkte sich der gesunkene Kurs fördernd auf die Exporte aus. Der hohe Auslastungsgrad der Exportindustrie trug wesentlich zum guten Abschneiden der schweizerischen Gesamtwirtschaft bei. Am Jahresende verlangsamte sich jedoch das Wachstum der Ausfuhren. Der Auftragsbestand war nicht mehr höher als 1979. Nach und nach begann die ungünstige internationale Wirtschaftslage trotz des schwachen Frankens die Nachfrage nach schweizerischen Exporten zu beeinflussen. Die Entwicklung des Wechselkurses brachte auch Nachteile mit sich. Die Importpreise stiegen noch mehr, als es wegen der Verteuerung des Erdöls ohnehin der Fall gewesen wäre. Für die auf Geldwertstabilität ausgerichtete schweizerische Konjunkturpolitik stellte dies eine unerwünschte Entwicklung dar. (Siehe auch: Währungspolitik der SNB in 1980)<sup>14</sup>

Wechselkurswirkung und Erdölpreiserhöhung waren Hauptursachen dafür, dass sich die **Einfuhren** um durchschnittlich 20.7 Prozent verteuerten. Bei den Exporten war der Preisauftrieb nur halb so gross. Die Schweiz musste also eine markante Verschlechterung des realen Austauschverhältnisses (terras of trade) und damit eine Tendenz zur Passivierung der Handelsbilanz hinnehmen. Zudem wurde die reale Zunahme der Exporte von 1.7 Prozent durch diejenige der Importe, die 3.5 Prozent betrug, übertroffen. Die gute inländische Konjunktur liess die Importnachfrage trotz der stark gestiegenen Preise zunehmen. Das Ergebnis war eine ausgeprägt defizitäre Handelsbilanz. Einfuhren in der Höhe von CHF 609 Mrd. standen Ausfuhren von CHF 49.6 Mrd. gegenüber. Die Exporte deckten demnach nur 81.5 Prozent der Importe. 1979 hatte diese Zahl noch 90.3 Prozent betragen. Die Saldi aus der Dienstleistungs- und der Kapitalertragsbilanz vermochten den Fehlbetrag im Aussenhandel nicht zu kompensieren. Dies obwohl sich der Tourismus erfreulich entwickelte und obwohl die Netto-Kapitalerträge aus dem Ausland deutlich stiegen. Zum ersten Mal seit fünfzehn Jahren wies die Schweiz somit eine defizitäre Ertragsbilanz auf. Ungewollt kam die Schweiz mit der Passivierung ihrer Ertragsbilanz dem Wunsche derjenigen internationalen Organisationen entgegen, die von den Staaten mit einer guten Wirtschaftslage, also von der Bundesrepublik Deutschland, Japan und der Schweiz, eine Ausweitung ihrer Importnachfrage gefordert hatten; dieses Ziel, sollte mittels einer expansiven Konjunkturpolitik erreicht werden. 1980 vollzog sich in dieser Beziehung innerhalb des Internationalen Währungsfonds (IWF) und der OECD jedoch ein beachtlicher Gesinnungswandel. Als Rezept gegen den weltweiten Konjunkturabschwung gilt nicht mehr monetäre und fiskalische Expansion, sondern die absolute Priorität der Inflationsbekämpfung. Damit empfehlen diese Organisationen nunmehr gerade den Kurs, den die schweizerische Nationalbank schon seit langem zu verwirklichen trachtet.

Bei einem beinahe stagnierenden Welthandelsvolumen vermochte die Schweiz ihren **Weltmarktanteil** leicht zu erhöhen. Wichtigste Wirtschaftspartner der Schweiz als Lieferanten und als Abnehmer waren nach wie vor die westeuropäischen Staaten. Die Importe aus diesem Gebiet stiegen nominal um 21 Prozent, die Exporte dorthin um 13.9 Prozent. Das schweizerische Handelsbilanzdefizit mit Westeuropa betrug nahezu CHF 15 Mrd. Auch der Handel mit den aussereuropäischen OECD-Staaten führte zu einem Passivum. Gegenüber Japan musste die Schweiz sogar eine Exporteinbusse hinnehmen, während die Einfuhren aus diesem Land um 48.6 Prozent höher waren als vor Jahresfrist. Die gestiegenen Energiekosten führten zu einer markanten Ausweitung des Importwertes aus den OPEC-Staaten und aus den osteuropäischen Handelspartnern. Während sich gegenüber der OPEC jedoch auch die Exporte um 23.9 Prozent zu steigern vermochten, stagnierte der Wert der Ausfuhren nach Osteuropa. Dies ist hauptsächlich auf die restriktive Handelspolitik dieser Länder zurückzuführen, die das Wachstum der Aussenverschuldung zu bremsen versuchen. Im Handel mit Iran war eine leichte Erholung zu verzeichnen. Das Niveau von 1978 wurde jedoch noch immer nicht erreicht. Die Schweiz ist also nicht zur Nutzniesserin des Wirtschaftsboykotts der USA und der EG geworden. Insgesamt führte der Handel mit den Nicht-OECD-Staaten (Staatshandelsländer und Dritte Welt) zu einem Aktivum in der Handelsbilanz von rund CHF 4.5 Mrd.

Am stärksten vermochte die Maschinen- und Apparateindustrie ihre Ausfuhr zu steigern. Sie verkaufte nominal 14.1 Prozent, real elf Prozent mehr ans Ausland als 1979. Auch die Branchen Metall- und Metallwaren, Textil und Bekleidung sowie Chemie schnitten gut ab. Die Uhrenindustrie weitete ihren Export zwar nominal um 8.9 Prozent aus, musste aber eine mengenmässige Einbusse von 6.1 Prozent hinnehmen; der Trend zu teureren Produkten ist an dieser Entwicklung mitbeteiligt.

Bei den **Importen** sticht die Erhöhung der Einfuhr von Investitionsgütern um real 19 Prozent hervor. Rohstoffe und Halbfabrikate wurden 8.8 Prozent mehr importiert. Die Schweiz bezog real 0.6 Prozent weniger Energieträger vom Ausland als 1979; wegen der gestiegenen Preise musste sie dennoch 17.2 Prozent mehr dafür bezahlen als im Vorjahr. Stark fiel die Teuerung der importierten Edelmetalle für die Industrie ins Gewicht, da die Einfuhr auch mengenmässig beträchtlich stieg. (Cf. Kritik vom OECD-Rat in 1979)<sup>15</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 13.03.1990  
BRIGITTE CARETTI

Les **mouvements commerciaux suisses** avec l'**Afrique du Sud** ont connu, en 1990, des évolutions dissemblables. Alors que les exportations ont augmenté de 5,1%, les importations ont diminué de 45%. Ce changement résulte d'une modification dans la prise en considération de la provenance des diamants puisque, en vertu de l'indépendance de la Namibie le 21 mars 1990 – reconnue par la Suisse à la fin du même mois – les pierres originaires de cet Etat sont désormais comptabilisées distinctement.<sup>16</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 15.02.1995  
LIONEL EPERON

Mis en consultation en 1994, le projet de **loi sur les entraves techniques au commerce** (LETC) – qui, à l'instar de la loi révisée sur les cartels ainsi que de la nouvelle loi sur le marché intérieur, constitue un des piliers du programme de revitalisation de l'économie nationale – a été soumis aux Chambres fédérales. Résultant d'exigences divergentes envers les produits, de l'application différenciée de règlements techniques ou encore de la non-reconnaissance des essais ou homologations, les obstacles techniques au commerce sont à l'origine de coûts économiques particulièrement importants pour un pays aussi internationalement intégré que la Suisse. Conçue dans la droite ligne du premier train de mesures de revitalisation adopté par le Conseil fédéral suite au rejet de l'Accord EEE en 1992, la nouvelle réglementation a dès lors pour but d'éviter, de réduire ou d'éliminer ce type d'entraves. La capacité concurrentielle des entreprises suisses devrait ainsi s'en trouver améliorée. La LETC cherche, par ailleurs, à promouvoir et à faciliter la coopération internationale dans le domaine des règlements techniques puisqu'à l'avenir le gouvernement disposera d'une compétence pour conclure des accords internationaux en la matière. En tant que loi-cadre, la LETC introduit des principes généraux dans la législation sectorielle suisse afin de prévenir les entraves techniques au commerce inutiles, et ce dans toutes les phases et à tous les niveaux de l'élaboration, de l'adoption et de l'application des règlements techniques.

Contrairement à certaines craintes émises en 1994 durant la procédure de consultation, l'harmonisation des prescriptions suisses ne devrait pas conduire à un abaissement des **standards helvétiques** de protection de l'environnement, de la santé ou du consommateur. En effet, cette adaptation se fera en principe sur la base des prescriptions des principaux partenaires commerciaux de la Confédération dont le niveau de protection est en général au moins équivalent à celui que connaît la Suisse. Par ailleurs, il est prévu que la protection de certains **intérêts publics prépondérants** puisse être à l'origine de dérogations au principe de la compatibilité internationale des règlements techniques, pour autant que ces dernières ne constituent en fait une restriction déguisée aux échanges. Concernant le champ d'application de la LETC, celui-ci est limité, à une exception près, à la législation fédérale, de sorte que la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons n'est pas modifiée. Il convient finalement de relever que les dispositions de la LETC sont conformes aux traités internationaux existant dans ce domaine, notamment aux accords du GATT de 1979 et 1994, ainsi qu'aux règles et à la pratique de l'Union européenne.<sup>17</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 22.03.1995  
LIONEL EPERON

Après avoir pris acte du rapport sur la **politique économique extérieure 1994/1+2**, le parlement a approuvé les arrêtés fédéraux portant approbation de l'Accord international de 1994 sur le café ainsi que des Accords de commerce et de coopération économique entre la Confédération et la Fédération de Russie, respectivement la République du Kazakhstan. Il en a fait de même pour l'arrêté fédéral portant approbation des arrangements relatifs aux produits agricoles entre la Suisse et les Républiques d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie ainsi que pour celui portant sur la modification des conventions de 1987 entre la Communauté européenne et les pays de l'AELE relatives à la simplification des formalités dans les échanges de marchandises et à un régime de transit commun.<sup>18</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 01.07.1995  
LIONEL EPERON

La requête du Tribunal fédéral demandant des compléments d'information dans l'affaire du "**supercanon**" **irakien** ayant été satisfaite, la Chambre d'accusation de la Haute cour a décidé de faire comparaître devant la Cour pénale fédérale les cinq cadres supérieurs de la direction des entreprises Von Roll et Uldry SA, accusés d'infraction à la loi sur le matériel de guerre.<sup>19</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 07.12.1995  
LIONEL EPERON

Présentée en milieu d'année par le Conseil fédéral, la modification de la Convention du 20 mai 1987 entre la Communauté européenne et la Suisse ainsi que les pays AELE relative à un **régime de transit commun** a été acceptée à l'unanimité par le parlement. Cette modification crée la base légale nécessaire à l'entraide mutuelle des administrations douanières dans le recouvrement des créances liées à certaines opérations de transport de marchandises.<sup>20</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 17.12.1996  
LIONEL EPERON

Dans le courant du mois d'octobre, le secrétaire d'Etat et directeur de l'OFAEE, Franz Blankart, a annoncé l'avènement au 1er janvier 1997 d'un **système multilatéral de libre-échange paneuropéen** englobant l'Union européenne, l'AELE et dix pays d'Europe centrale et orientale (PECO): Pologne, République tchèque, Slovaquie, Hongrie, Roumanie, Bulgarie, Slovénie, Estonie, Lettonie et Lituanie. Ce nouvel espace économique consacrera l'unification et la simplification des règles d'origine figurant dans les divers accords UE/PECO et AELE/PECO.<sup>21</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 20.01.1997  
LIONEL EPERON

Suite à l'autorisation octroyée par les autorités fédérales en automne 1996, l'entreprise Pilatus de Stans (NW) a livré dix-sept avions de type **PC-9 à la Croatie**. Destinés à l'entraînement des pilotes de l'armée croate, ces appareils n'ont pas été munis de points d'ancrage sous les ailes qui permettraient éventuellement de les armer.<sup>22</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 31.12.1997  
LIONEL EPERON

Les résultats enregistrés en 1997 par l'industrie suisse de l'armement ont confirmé la **tendance à la hausse** que connaît ce type d'exportations depuis la remontée spectaculaire amorcée en 1996. Ainsi, les ventes de matériel de guerre à l'étranger ont atteint la valeur globale de 294,31 millions de francs, soit 61,37 millions de plus qu'en 1996. Leur proportion par rapport à l'ensemble des marchandises helvétiques exportées a ainsi crû de 0,23% à 0,26%. Pour la seconde année consécutive, le principal acquéreur d'armes helvétiques a été Oman (61,51 millions), suivi de l'Allemagne (37,9 millions) et des Etats-Unis (34,1 millions).<sup>23</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 31.12.1997  
LIONEL EPERON

Les Chambres fédérales ont tour à tour pris acte du rapport du Conseil fédéral sur la **politique économique extérieure 1996/1+2**. Au cours des discussions relatives à cet objet, plusieurs voix se sont élevées pour demander au gouvernement d'inclure dans les versions futures de ce document un chapitre consacré aux relations monétaires et financières, proposition qui a reçu l'aval de l'exécutif. L'examen de ce rapport a été suivi par l'adoption de cinq arrêtés fédéraux ayant trait à la politique économique extérieure de la Suisse: l'arrêté fédéral portant approbation des Accords entre les Etats de l'AELE et les Républiques d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie, celui approuvant l'Accord sur l'assurance directe entre la Confédération et le Liechtenstein, l'arrêté fédéral portant approbation de la Convention avec les Etats-Unis relative à l'extension du champ d'application de l'Accord OMC sur les marchés publics, celui approuvant l'extension du champ d'application de l'Accord OMC sur les marchés publics, et enfin l'arrêté fédéral portant approbation des modifications de la liste LIX-Suisse-Liechtenstein.<sup>24</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 30.01.1998  
FRANÇOIS HUGUENET

L'entrée en vigueur de la nouvelle législation sur les armes au second semestre a également eu une **portée restrictive pour les achats d'armes des étrangers** en Suisse. Une base de donnée a notamment été constituée afin de répertorier tous les achats d'armes d'étrangers. Par voie d'ordonnance, le Conseil fédéral peut interdire à tous les ressortissants d'un pays déterminé de se fournir chez les armuriers suisses.<sup>25</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 26.02.1998  
FRANÇOIS HUGUENET

La **nouvelle loi** sur le matériel de guerre, adoptée en 1996, est **entrée en vigueur** en début d'année. Avec la loi sur le contrôle des biens à double usage, elle avait servi de contre-projet indirect à l'initiative socialiste «pour une interdiction d'exporter du matériel de guerre» rejetée par le peuple en 1997. Désormais, les opérations de courtage seront également soumises à autorisation, même lorsque le matériel ne transite pas par la Suisse. Il en sera de même pour les opérations de transfert de technologie ou de savoir-faire, tout comme pour le matériel moderne tel que les supraconducteurs, les lasers ou encore la software. Seul l'OFAEE sera autorisé à

délivrer ces autorisations. Par contre, il est désormais possible à la Suisse de livrer du matériel de guerre dans des zones de tension, comme par exemple aux troupes de l'ONU. La nouvelle loi contient en outre des dispositions interdisant toute activité ayant trait aux armes chimiques, nucléaires ou biologiques.<sup>26</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 16.12.1998  
FRANÇOIS HUGUENET

Suite aux essais d'armes nucléaires réalisés par l'**Inde** et le **Pakistan**, le Conseil fédéral a décidé de refuser les exportations de matériel de guerre en direction de ces pays et de traiter prudemment les exportations de biens pouvant avoir un double usage. Des mesures du même type ont été prises par le gouvernement suite au développement du conflit armé au Kosovo. Diverses saisies avaient à plusieurs reprises fait état d'un trafic d'armes en provenance de Suisse pour le **Kosovo** et la police fédérale a arrêté une dizaine de personnes, dont des armuriers suisses. A cela est venu s'ajouter le gel des avoirs des gouvernements yougoslaves et serbes, ainsi que l'interdiction de nouveaux investissements et de crédits publics vers la Serbie.<sup>27</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 16.03.1999  
FRANÇOIS HUGUENET

Un **accord commercial avec la Géorgie** a été signé à Berne par Pascal Couchepin et son homologue géorgien Tamar Beruchashvili. Il fixe les plus importants principes de l'OMC comme base d'échange entre les deux parties.<sup>28</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 30.03.1999  
FRANÇOIS HUGUENET

L'Office des affaires économiques extérieures (OFAEE) a organisé une conférence d'experts à Interlaken à laquelle ont participé des centaines de spécialistes du monde entier ainsi que des représentants des Nations Unies et de l'UE. Les discussions ont porté sur un nouveau système de **sanctions internationales** qui touchent directement les personnes au pouvoir et non pas la population dans son ensemble.<sup>29</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 11.05.1999  
FRANÇOIS HUGUENET

Afin de mieux les intégrer dans l'économie mondiale, le Conseil fédéral a décidé de soutenir davantage les **importations en provenance des pays en voie de développement**. Celles-ci représentent environ 6% du total des importations suisses (en valeur). Pour ce faire, le gouvernement va augmenter son aide dans ce domaine à 26 millions de francs pour une période de 4 ans. C'est l'Office suisse d'expansion commerciale (OSEC) qui a été mandaté pour mener ce programme de promotion des importations de trente pays. Le Vietnam, le Pérou, le Ghana, le Nigeria, la Bulgarie et la Roumanie ont été désignés pays de concentration pour cette action.<sup>30</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 31.12.1999  
FRANÇOIS HUGUENET

Comme dans d'autres pays européens, **l'année 1999 sur le plan économique en Suisse** aura encore été marquée par la crise asiatique. Ce n'est qu'à partir du second semestre que les effets de la reprise ont sensiblement commencé à se faire sentir, avec surtout une incidence positive sur les exportations. La demande intérieure, qui avait déjà entamé son redressement en 1998, a continué sur sa lancée dynamique. Quant à la croissance de l'économie helvétique, elle a régressé légèrement à 1,7%.<sup>31</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 13.05.2004  
ELIE BURGOS

Au mois de février, l'**UE** a annoncé unilatéralement et sans avertissement que les produits communautaires importés en Suisse seraient taxés s'ils étaient réexportés vers l'UE. La mesure devait s'appliquer à partir du 1er mars. La Suisse a immédiatement et vivement protesté (notamment tout d'abord par la voix du seco), signalant qu'une telle mesure représenterait une violation de l'Accord de libre-échange de 1972, qui prévoit la franchise totale tant pour les produits industriels de l'UE que de la Suisse. De nombreuses entreprises suisses ont également réagi à la nouvelle et ont fait part de leurs inquiétudes. Le seco a obtenu, quelques jours plus tard, que le nouveau régime douanier européen soit repoussé et réexaminé. Vers la mi-mai, l'UE est finalement revenue sur sa décision et a renoncé à la mesure sans condition. Une interpellation urgente Büttiker (prd, SO; 04.3021), déposée au Conseil des Etats lors de la session de printemps, demandait des **éclaircissements** au Conseil fédéral concernant la réintroduction de ce droit de douane sur les produits d'origine communautaire réexportés à partir du 1er mars. Au Conseil national, ce ne sont pas moins de trois interpellations urgentes qui ont été déposées presque simultanément à ce sujet au début du mois de mars : une du groupe UDC, une du groupe socialiste et une du groupe radical-libéral. Le gouvernement, très ferme sur cette question, a déclaré avoir

demandé à l'UE de revenir sur sa position. Il en allait, selon lui, de millions de francs et de plusieurs milliers d'emplois. <sup>32</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 31.12.2005  
ELIE BURGOS

Le commerce extérieur a atteint de nouveaux sommets, réalisant son meilleur résultat depuis quatre ans. Les **importations** (143'159 millions de francs, soit une augmentation nominale de 8,1% par rapport à 2004) ont affiché une croissance nominale plus prononcée que les exportations (151'455 millions de francs, soit une augmentation nominale de 6,9% par rapport à 2004). Au niveau des branches exportatrices, les instruments de précision, l'horlogerie, la bijouterie et la chimie ont fait de brillants résultats, cette dernière affichant une hausse de 10,6% par rapport à l'année précédente. Quant à la balance commerciale, elle a bouclé l'année avec un excédent de 8,3 milliards de francs, inférieur de presque un milliard de francs (-10,9%) par rapport au record de l'année 2004. Le recul repose principalement sur le déficit de croissance avec l'UE. Par régions, un grand dynamisme est à mettre sur le compte des pays en transition (CEI, pays du sud-est européen et Chine), ainsi que des pays en développement (Inde, notamment). En ce qui concerne les échanges avec les pays industrialisés, principaux partenaires de la Suisse, tant les importations (+7,5%) que les exportations (+7,3%) ont augmenté par rapport à l'année précédente. Si le commerce avec l'UE a affiché une évolution similaire, il a été plus intense avec les USA (importations: +14,1%; exportations: +13,3%). <sup>33</sup>

## Wirtschaft

### Wirtschaftspolitik

#### Strukturpolitik

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 08.11.1991  
HANS HIRTER

Im Oktober 1989 hatten die Umweltschutzminister der sieben Staaten mit Alpenanteil (Frankreich, Italien, Schweiz, Liechtenstein, Deutschland, Österreich und Jugoslawien) beschlossen, unter dem Namen **Alpenkonvention** ein völkerrechtliches Vertragswerk zwischen den erwähnten Staaten und der EG zum Schutz der Alpen zu realisieren. Darin sollen die Grundlagen für eine langfristige Erhaltung der Alpen als Naturraum, aber auch als Lebens- und Wirtschaftsraum für die Bewohner festgelegt werden. Die vom EDI im Frühjahr eingeleitete Vernehmlassung ergab bei den grossen Parteien und auch in Umweltschutzkreisen Zustimmung. Die Mehrheit der Alpenkantone, insbesondere Graubünden und Wallis, äusserten sich hingegen skeptisch bis ablehnend. Sie befürchteten, dass die sehr allgemein gehaltene Konvention die Grundlage zu Fremdbestimmung und zu Einschränkungen für die lokale Wirtschaft bilden könnte. Trotz diesem Widerstand beschloss der Bundesrat, die Konvention am 7. November in Salzburg zu unterzeichnen. Er will sie dem Parlament allerdings erst dann zur Ratifizierung vorlegen, wenn die zu ergreifenden Massnahmen für die einzelnen Politikbereiche ebenfalls vorliegen. <sup>34</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 31.12.1999  
HANS HIRTER

Die **bilateralen Verträge** mit der EU werden in Zukunft den grenzüberschreitenden wirtschaftlichen Wettbewerb fördern. So werden Gewerbebetriebe neunzig statt nur acht Tage pro Jahr **genehmigungsfrei jenseits der Grenze arbeiten** dürfen. Namentlich in Regionen, wo im benachbarten Ausland wesentlich tiefere Löhne bezahlt werden (Westschweiz, Tessin), wuchs deshalb die Angst um die Erhaltung der einheimischen Kleinunternehmen und ihrer Arbeitsplätze. Der jurassische Nationalrat Lachat (cvp) verlangte mit einer Motion vom Bundesrat zusätzliche regionalpolitische Interventionen zugunsten dieser Regionen. Insbesondere forderte er vom Bund Mithilfe beim Ausbau der Infrastrukturen und des Bildungsangebots, sowie eine Verlagerung von Bundesstellen in diese Gebiete. Der Bundesrat stellte in seiner Antwort die positiven Auswirkungen der verstärkten Konkurrenz, von welcher auch Firmen in den Grenzregionen profitieren würden, in den Vordergrund. Seiner Ansicht nach drängen sich zusätzlich zu den vom Parlament beschlossenen flankierenden Massnahmen gegen Lohndumping und den bestehenden Regionalförderungsprogrammen wie Investitionshilfegesetz, Regio plus oder INTERREG keine neuen Massnahmen auf. Auf seinen Antrag wurde der Vorstoss als Postulat überwiesen. <sup>35</sup>



INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 12.02.2019  
GUILLAUME ZUMOFEN

Afin d'anticiper les conséquences du Brexit, la Suisse a conclu un **accord bilatéral commercial avec la Grande-Bretagne**. L'entrée en vigueur de cet accord est dépendant de la cessation des accords entre la Grande-Bretagne et la Suisse par le canal des accords avec l'UE. L'objectif est de maintenir une continuité grâce au respect des «droits et obligations économiques et commerciaux». <sup>36</sup>

## Infrastruktur und Lebensraum

### Umweltschutz

#### Naturschutz

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 22.09.1979  
GISÈLE ORY

Le Conseil de l'Europe déclara 1979/1980 années de la **protection de la vie sauvage et des habitats naturels**. A l'occasion de la Conférence européenne des ministres pour la protection de l'environnement qui s'est tenue à Berne, le Conseil fédéral signa, sous réserve de la ratification parlementaire, **une convention européenne**, devant empêcher la disparition de diverses espèces d'animaux sauvages et de plantes, ainsi que protéger leur biotope. La Suisse s'engagerait ainsi à collaborer, à favoriser la recherche et à étudier l'implantation nouvelle d'espèces menacées de disparition. C'est dans ce cadre que plusieurs associations pour la protection de la nature lancèrent une campagne en faveur de la préservation des haies. La disparition des bosquets se généralise en effet car on les accuse de gêner le travail agricole, d'occuper le terrain et de nécessiter un entretien coûteux. Or les futaies brisent le vent, régularisent le régime des eaux, freinent l'érosion et préviennent, par leur stabilité écologique, les pullulements de ravageurs. C'est pourquoi des services romand et alémanique entrèrent en activité au début de l'année pour informer le public, conseiller les autorités et former des spécialistes. <sup>37</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 11.12.1980  
FRANÇOIS DA POZZO

On constate une intensification de la collaboration internationale et de l'activité législative en matière de droit international public dans le domaine de la protection de la nature et du paysage. La **convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel** de l'Europe, signée en 1979 déjà par le Conseil fédéral et ratifiée cette année par le parlement, en est un signe. <sup>38</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 21.10.1989  
SERGE TERRIBILINI

La Commission pour la protection des Alpes (Cipra), rassemblant les représentants gouvernementaux concernés des sept pays alpins (Liechtenstein, Allemagne fédérale, Autriche, Yougoslavie, France, Italie et Suisse), s'est réunie à Berchtesgaden (RFA). Elle a adopté une **résolution en faveur de la sauvegarde des régions alpines**. Celle-ci doit déboucher en 1991 sur la proposition d'une convention internationale pour la protection des Alpes. Le besoin pressant d'une action est apparu devant la constatation que les Alpes sont la dernière et plus grande région intacte de l'Europe mais qu'elles subissent de plus en plus de dégradations de divers ordres. La convention devrait s'attaquer à une réorientation de la politique agricole, à l'élaboration d'une conception d'ensemble des transports et de l'énergie (centrales hydro-électriques). Enfin, le tourisme se situe au centre de ses préoccupations; pratiqué intensivement, il peut présenter de graves risques du point de vue écologique. La convention devrait proposer une orientation globale de son infrastructure et envisager sa limitation dans les régions sensibles. <sup>39</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 05.07.1990  
SERGE TERRIBILINI

La Suisse a participé, à Montreux, à la **4ème Conférence des parties contractantes à la Convention de Ramsar sur les zones humides**. Ce traité, ratifié par 57 pays, vise à protéger près de 500 zones humides. En effet, ces dernières revêtent une importance internationale, notamment en raison du fait qu'elles constituent des refuges pour de nombreux oiseaux migrateurs. Lors de cette conférence, la Suisse a fait procéder à l'inscription de six nouvelles zones humides à la liste de Ramsar. Les cantons concernés, bien que protégeant déjà ces sites, ont donné leur aval à une garantie internationale. Il a d'autre part été créé un fonds international, alimenté par des contributions volontaires, pour la conservation des zones humides. <sup>40</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 08.11.1991  
SERGE TERRIBILINI

L'Allemagne, la France, l'Italie, la Yougoslavie, le Liechtenstein, l'Autriche et la Suisse ainsi que la CE ont décidé de mener une politique globale de conservation des Alpes par le biais d'une **Convention sur la protection des Alpes** qui tire son origine d'une résolution établie à la conférence de Berchtesgaden (RFA) en 1989. Une série de protocoles doit préciser les mesures à prendre et les lignes de conduite à tenir pour atteindre ce but. Cela concerne notamment cinq domaines: la protection de la nature et du paysage, les transports, l'économie de montagne, le tourisme et l'aménagement du territoire. Les transports forment le volet le plus important; il s'agit de diminuer les risques qu'ils font peser sur les hommes, les animaux et les plantes, en particulier par le transfert de la route au rail du transit de marchandises. Le projet de Convention mis en consultation par le Conseil fédéral a reçu un bon accueil de la part de la majorité des cantons, partis et organisations concernés. Certains opposants, notamment les cantons montagnards comme UR, GR, VS, TI, OW et GL, ont cependant estimé qu'il portait atteinte à la souveraineté cantonale et qu'il pourrait nuire au développement économique des régions de montagne. La Suisse a ainsi signé la convention en novembre, à Salzbourg, tout en émettant certaines réserves et en signalant que le bon déroulement des négociations sur les protocoles additionnels serait une condition de la ratification.<sup>41</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 20.01.1992  
SERGE TERRIBILINI

La Suisse, ainsi que dix-huit pays européens, a signé la **nouvelle version de la Convention sur la protection du patrimoine archéologique** lors d'une conférence des membres du Conseil de l'Europe à Malte. Il s'agit notamment, par le biais d'instruments d'aménagement du territoire, de garantir une meilleure conservation de ce patrimoine en assurant une collaboration étroite entre archéologues, urbanistes et planificateurs.<sup>42</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 03.02.1993  
MATTHIAS RINDERKNECHT

Die Bergkantone, insbesondere der Kanton Graubünden, nahmen eine ablehnende Haltung gegenüber den **Entwurfsprotokollen zu den Bereichen Berglandwirtschaft, Naturschutz und Landschaftspflege, Raumplanung, Tourismus und Verkehr** ein, welche als Ausführungsgrundlage der im November 1991 unterzeichneten Alpenkonvention dienen sollten. Nach Ansicht der Gebirgskantone wurden in den Protokollentwürfen einerseits die Anliegen der betroffenen Bevölkerung hinsichtlich der wirtschaftlichen Entwicklung zu wenig berücksichtigt, andererseits erhielten die Umweltschutzämter und -organisationen in ihren Augen ein zu grosses Gewicht. Im Vernehmlassungsverfahren zu den Protokollentwürfen äusserten sich vier Kantonsregierungen (AR, NW, OW, GR) generell skeptisch bis ablehnend zur Konvention und zu den Zusatzprotokollen. Der Bundesrat reagierte auf den heftigen Protest und die Rückzugsdrohung der Bündner Regierung mit der Bildung einer Arbeitsgruppe, welche eine Stellungnahme zur Alpenkonvention und den entsprechenden Protokollen ausarbeitete. Diese im Dezember vom Bundesrat verabschiedete Stellungnahme bildete zusammen mit einem Gutachten "Bevölkerung und Wirtschaft" der Schweizerischen Arbeitsgemeinschaft für Berggebiete (SAB) die Verhandlungsgrundlage für die schweizerischen Bemühungen, die fünf Protokollentwürfe mit spezifischen sozioökonomischen Anliegen der schweizerischen Alpenregionen zu ergänzen. Die Ratifizierung der Konvention soll erst erfolgen, wenn befriedigende Ergebnisse bei der Formulierung der Zusatzprotokolle vorliegen.<sup>43</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 13.09.1993  
MATTHIAS RINDERKNECHT

Das Verlangen nach **mehr regionaler Autonomie** kam auch bei der Konferenz der Regierungschefs der Arbeitsgemeinschaft der Alpenländer (Arge Alp), welche unter dem Vorsitz des Bündner Regierungspräsidenten Maissen (cvp) in Flims (GR) stattfand, zum Vorschein. Die Mitglieder verabschiedeten eine Resolution, in welcher sie **ein Europa der Regionen** forderten. Die gleiche Stossrichtung verfolgte die "Communauté de travail des Alpes occidentales" (COTRAO) mit ihrer Kritik an der wachsenden Fremdbestimmung der Alpenregionen.<sup>44</sup>



**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 12.10.1993  
MATTHIAS RINDERKNECHT

In Toronto fand die Gründungsveranstaltung des **Internationalen Rats zur Verwaltung der Wälder** (Forest Stewardship Council, FSC), dem über 40 Umweltschutz- und Drittweltorganisationen angehören, statt. Die Hauptaufgabe dieser nichtstaatlichen Interessenorganisation besteht darin, mit einem international anerkannten Öko-Label Holzprodukte aus nachhaltiger Nutzung, die sowohl Rücksicht auf die Umwelt als auch auf die ansässige Bevölkerung garantiert, auszuzeichnen.<sup>45</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 28.01.1994  
SERGE TERRIBILINI

Une nouvelle **Convention sur le commerce du bois tropical** a été adoptée par 23 pays producteurs et 27 pays consommateurs, dont la Suisse. Ce texte prévoit notamment que, d'ici l'an 2000, toutes les essences doivent provenir de forêts dont l'exploitation est autorisée et contrôlée. Même si, dans une déclaration séparée, les pays industrialisés ont affirmé vouloir s'appliquer les mêmes exigences pour les arbres feuillus, les pays en voie de développement ont regretté que les bois non-tropicaux ne soient pas inclus dans la convention et ont considéré ceci comme une discrimination économique à leur égard.<sup>46</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 23.03.1994  
SERGE TERRIBILINI

Face à la **contestation des cantons alpins** contre les protocoles de la Convention des Alpes qui, selon eux, empêcheraient le développement de ces régions, le gouvernement a élaboré un protocole supplémentaire intitulé "**population et économie**". Ce dernier reprenait les propositions faites par le Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB). Ayant pour objectif de garantir un "développement durable" pour les régions alpines, celles-ci se focalisent notamment sur la participation des collectivités locales à tous les échelons de décision, la collaboration transfrontalière, le développement de labels de qualité pour les produits alpins ou l'indemnisation pour prestations écologiques effectuées par l'agriculture.<sup>47</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 25.03.1994  
SERGE TERRIBILINI

En mars, lors de la réunion ministérielle sur la Convention des Alpes à Paris, R. Dreifuss a ainsi suggéré à ses partenaires (représentants de l'Allemagne, de la France, de l'Italie, de l'Autriche, de la Slovénie, du Liechtenstein et de Monaco) d'adopter ce protocole additionnel. Ceux-ci ont **rejeté la proposition helvétique** mais ont cependant accepté d'intégrer ses dispositions dans le protocole consacré à l'aménagement du territoire.<sup>48</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 25.05.1994  
SERGE TERRIBILINI

Le Conseil fédéral a présenté son message sur la **Convention des Nations Unies sur la diversité biologique** adoptée lors du sommet de la terre de Rio de Janeiro de 1992. Ce texte a essentiellement pour objectif la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments ainsi que le partage équitable des avantages tirés de l'utilisation des ressources génétiques. Pour atteindre ces buts, ces accords prévoient des inventaires des espèces existantes, la détection et la réduction des activités qui leur sont dommageables, l'amélioration des écosystèmes dégradés, des mesures de protection lors de l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés et la promotion du transfert vers les pays en voie de développement de technologies nécessaires à une utilisation durable des ressources biologiques.<sup>49</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 28.09.1994  
SERGE TERRIBILINI

Le Conseil fédéral a proposé au parlement de se prononcer en faveur d'un amendement à la **Convention du 3 mars 1973 sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction**. Ce nouveau texte a pour but de permettre aux organisations supranationales ayant pour objectif une intégration économique régionale, en l'occurrence l'UE, de participer également, aux côtés des Etats, à la protection des espèces menacées en réglementant leur commerce. Les Chambres l'ont adopté à l'unanimité.<sup>50</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 26.11.1994  
SERGE TERRIBILINI

Le DFI a ensuite mis en **consultation** l'ensemble des cinq protocoles de la Convention des Alpes (agriculture de montagne, protection de la nature et entretien des paysages, aménagement du territoire et développement durable, tourisme et transports) discutés à Paris. La majorité des cantons alpins (10 sur 15, soit UR, SZ, OW, GL, GR, TI, VS, NW, AR, AI et ZG comme canton non alpin) ainsi que le SAB, le PDC, le PRD, l'UDC, le PdL (ex-PA) et les organisations économiques les ont sévèrement critiqués et les ont rejetés. Malgré les amendements apportés, ils seraient, selon eux, beaucoup trop

unilatéralement axés sur la protection et ne feraient pas de place pour le développement économique des régions alpines. En revanche, le PS, l'AdI, le PL, les DS, les Verts et les organisations de protection de l'environnement se sont prononcés favorablement sur ces protocoles et ont soutenu leur ratification.<sup>51</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 14.12.1994  
SERGE TERRIBILINI

A l'initiative du gouvernement, le parlement a également accepté d'adhérer à la **Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage**, texte datant de 1979 et auxquels 44 Etats sont parties, ainsi que l'UE. Cet accord vise à protéger les espèces migratrices au plan mondial ainsi que leur habitat et leur biotope. Si la législation suisse est déjà suffisante pour faire face aux obligations de cette convention, cette dernière permettra néanmoins une meilleure coordination des efforts de protection au niveau international.<sup>52</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 21.12.1994  
SERGE TERRIBILINI

Au vu de ces protestations, le Conseil fédéral, lors de la réunion ministérielle de Chambéry (F) en décembre, **n'a pas signé les trois protocoles** déjà prêts et, sans s'y opposer, a choisi d'attendre la rédaction finale des deux autres (tourisme et transports) pour réexaminer le dossier, reportant ainsi toute décision à plus tard. D'ici là, la Suisse devrait pratiquer la politique de la Convention sur une base volontaire grâce à sa propre législation. La Convention devant entrer en vigueur en mars 1995, la Confédération ne devrait plus avoir qu'un statut d'observateur. Contrairement à certaines attentes, elle ne s'est pas retrouvée isolée à Chambéry puisque l'Autriche et le Liechtenstein ont également refusé de signer les trois protocoles, l'Autriche en raison de certaines garanties qu'elle exige de voir figurer dans le texte sur les transports et le Liechtenstein par solidarité avec ses voisins.<sup>53</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 06.07.1995  
LIONEL EPERON

Comme prévu, la Convention des Alpes est **entrée en vigueur** au début du mois de mars, date à laquelle seuls le Liechtenstein, l'Autriche et l'Allemagne l'avaient ratifiée avant d'être rejoints par la Slovénie, l'Union européenne et la France. Ayant pour sa part uniquement signé la Convention, la Suisse – qui par ailleurs est le seul Etat signataire à n'avoir ni ratifié l'accord ni adhéré à aucun des cinq protocoles qui lui sont rattachés – s'est vue attribuer un statut d'observateur.<sup>54</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 14.11.1995  
LIONEL EPERON

La deuxième conférence des parties à la **Convention des Nations Unies sur la biodiversité** s'est tenue à Djakarta (Indonésie) dans le courant du mois de novembre. Les représentants des 128 Etats membres y ont principalement débattu de la technologie génétique, de la protection de l'environnement marin et côtier ainsi que de la localisation du Secrétariat permanent de la convention pour lequel la ville de Montréal a été préférée à celle de Genève. Outre cette décision qui devait fortement compromettre l'avenir de la Genève internationale en tant que capitale de l'environnement, la conférence de Djakarta s'est soldée par la création d'un groupe de travail chargé d'élaborer, d'ici à 1998, un protocole portant principalement sur les exportations d'organismes génétiquement modifiés. La protection de la faune et de la flore marines a pour sa part été l'objet d'une initiative requérant des Etats-parties la mise sur pied d'études sur la question ainsi que de mesures à l'échelle nationale.<sup>55</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 29.11.1995  
LIONEL EPERON

Brusquement suspendue en décembre 1994 suite à la décision du Conseil fédéral de ne pas signer les trois premiers protocoles sectoriels contre lesquels les cantons alpins s'étaient violemment élevés, la procédure de ratification de la convention par la Suisse n'a pu être relancée, faute de consensus. Le dialogue institué entre le gouvernement fédéral et les représentants des cantons concernés s'est en effet révélé infructueux, et ce malgré l'organisation de deux rondes de discussions. La situation devait même se détériorer fin octobre après que la Conférence des gouvernements des cantons de montagne eut menacé de rompre les pourparlers avec les autorités fédérales si de nouvelles négociations reprenant l'ensemble de leurs revendications d'ordre socio-économique n'étaient pas entreprises par la Confédération. Au cas où pareille offensive se solderait par un échec, la conférence a en outre annoncé qu'elle demanderait à l'exécutif fédéral de **se retirer** de la table **des négociations**. Estimant que la position défendue par les gouvernements alpins ne reflète pas forcément celle des populations de montagne, 56 organisations écologistes – réunies dans une fédération – ont adopté une déclaration commune demandant au Conseil fédéral de ratifier la Convention des

Alpes. Les défenseurs de l'environnement ont par ailleurs requis le droit de participer aux futures négociations sectorielles, au même titre que les représentants officiels des cantons.<sup>56</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 28.02.1996  
LIONEL EPERON

Dans l'optique de débloquer le processus de ratification de la Convention des Alpes par la Suisse – accord au sujet duquel la Conférence des gouvernements des cantons de montagne avait réitéré son opposition fin octobre 1995 –, le Conseil fédéral a proposé en début d'année d'instituer un **groupe de travail paritaire** Confédération-cantons alpins afin de parvenir à un compromis acceptable tant du point de vue de la protection des régions alpines que de celui du développement économique régional. Bien que le gouvernement ait clairement déclaré ne pas vouloir procéder à la ratification de la convention sans l'approbation préalable des cantons de montagne, l'exécutif fédéral a néanmoins estimé que les arguments de ces derniers – aux termes desquels les protocoles additionnels à l'accord ne respecteraient notamment ni la sauvegarde des compétences cantonales ni la promotion de la politique régionale – ne se justifiaient pas. Convaincues du bien-fondé de la convention en tant que garante d'un développement durable de l'espace alpin, les autorités fédérales ont rappelé leur soutien à ce traité à l'occasion de la première conférence des parties qui s'est déroulée fin février à Brdo (Slovénie) et à laquelle la Suisse n'a pu prendre part qu'en qualité d'observatrice. Regroupant l'ensemble des ministres de l'environnement des Etats alpins, cette réunion s'est soldée par la conclusion d'un nouveau protocole sectoriel concernant la protection et l'utilisation de la forêt auquel seules la Confédération et l'Autriche n'ont pas apposé leur signature. Si les négociations relatives au protocole sur le tourisme ont également trouvé une issue favorable, celles concernant l'accord additionnel sur les transports n'ont en revanche permis aucune percée dans ce domaine particulièrement controversé.<sup>57</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 26.08.1996  
LIONEL EPERON

Bien que la proposition du Conseil fédéral de créer un groupe de travail paritaire ait été saluée par les cantons alpins, c'est néanmoins en marge de cette instance que le **dialogue** entre partisans et opposants à la Convention des Alpes devait **subitement être relancé**: souhaitant que le montant de la redevance hydraulique annuelle soit porté de 54 à 80 francs par kilowatt de puissance brute dans le cadre de la révision de la loi sur l'utilisation des forces hydrauliques, les cantons de montagne ont finalement repris à leur compte la proposition du parti socialiste aux termes de laquelle l'ensemble de la gauche parlementaire soutiendrait les revendications pécuniaires des cantons alpins pour autant que ces derniers participent activement aux discussions devant conduire à la ratification de la convention par la Suisse. Cette ouverture spectaculaire des régions de montagne en direction d'un accord qu'elles s'étaient jusqu'alors attachées à décrier fut confirmée lors de la réunion du groupe de travail paritaire qui se tint fin août à Arosa (GR): ayant reconnu de part et d'autre que la protection et l'utilisation de l'espace alpin sont d'importance égale, représentants de la Confédération et des cantons alpins se sont entendus sur un **calendrier de ratification** de la convention et de ses protocoles prévoyant l'élaboration d'un projet de message dans ce sens d'ici à la fin de l'année sous revue. La ratification proprement dite devrait quant à elle intervenir à la fin 1997, de manière à ce que la Suisse puisse participer en tant que membre à part entière à la deuxième conférence des parties à la convention qui se tiendra au printemps 1998. Les lois suisses existantes répondant d'ores et déjà aux exigences posées par la Convention des Alpes, aucune révision de la législation ne sera nécessaire.<sup>58</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 14.08.1997  
LIONEL EPERON

La Conférence des Etats parties à la **Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages** menacées d'extinction (CITES) qui s'est tenue en juin à Harare (Zimbabwe) a été à l'origine d'une vive polémique entre la Confédération et Greenpeace Suisse. Critiquant l'attitude de la Suisse durant cette réunion, l'association écologiste s'en est ouvertement prise au chef de la délégation helvétique, Peter Dollinger, l'accusant de favoriser la disparition d'espèces menacées et exigeant en conséquence sa démission immédiate. Plus précisément, Greenpeace a reproché à la délégation suisse d'avoir non seulement émis des réserves à la protection de 18 espèces menacées, mais surtout d'avoir voté une levée partielle du moratoire sur le commerce de l'ivoire provenant des défenses d'éléphants. Faisant l'objet d'une campagne d'affichage dirigée contre lui, le haut fonctionnaire fédéral a alors décidé de porter plainte contre ses détracteurs. Ceux-ci n'ont toutefois pas désarmé puisqu'ils ont fait parvenir une pétition munie de 15'000 signatures aux autorités fédérales

exigeant que la Suisse modifie sa politique en matière de protection des espèces. Saisie de l'affaire à deux reprises, la justice bernoise a pour sa part fait interdire la campagne d'affichage à l'encontre du haut fonctionnaire à titre de mesure provisionnelle.<sup>59</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 17.10.1998  
LAURE DUPRAZ

La Suisse a accepté d'assumer la **présidence** de la Convention alpine, lors de la cinquième Conférence alpine des ministres de l'environnement à Bled (Slovénie), en octobre. Au cours de la rencontre, Moritz Leuenberger a **signé six protocoles** d'application de la Convention alpine: les protocoles «Aménagement du territoire et développement durable», «Agriculture de montagne», «Protection de la nature et entretien des paysages», «Forêts de montagne», «Tourisme» et «Protection des sols». Par contre, il a renoncé pour l'instant à signer le protocole «Energie», car la consultation nationale n'était pas terminée.<sup>60</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 29.01.1999  
LAURE DUPRAZ

La Suisse a formellement **ratifié** la Convention sur la protection des Alpes au mois de janvier. La convention est entrée en vigueur pour la Suisse le 28 avril de l'année sous revue. Dès lors, la Suisse a pu prendre la présidence de la convention pour les années 1999 et 2000.<sup>61</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 23.10.1999  
LAURE DUPRAZ

En octobre, les délégués de la Conférence alpine se sont mis d'accord sur le **protocole «Transports»**, qui jusqu'ici était resté très controversé. Le Comité de la Conférence alpine s'est rencontré en Suisse, sous la présidence de la Confédération. Le DETEC a ensuite mis en **consultation** le nouveau protocole qui vise à garantir, pour la région alpine, une mobilité durable et supportable pour les personnes, les animaux et les plantes. Pour atteindre cet objectif, l'utilisation des moyens de transport écologiques devra être encouragée, notamment par l'amélioration des axes ferroviaires transalpins. Par ailleurs, aucune nouvelle route transalpine ou intra-alpine à grand débit ne devra en principe être construite; en outre on appliquera le principe de la vérité des coûts.<sup>62</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 27.05.2000  
PHILIPPE BERCLAZ

La Suisse a signé le **protocole sur la sécurité en biotechnologie** dans le cadre de la cinquième conférence des Parties à la Convention sur la biodiversité à Nairobi. Il vise à réduire les risques d'atteintes portées à la biodiversité lors d'exportations d'OGM vivants. Il stipule notamment que les pays récepteurs ont accès avant l'importation à toute information nécessaire pour évaluer les risques environnementaux liés aux OGM.<sup>63</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 20.10.2000  
PHILIPPE BERCLAZ

La Suisse a signé à Florence la **Convention sur le paysage du Conseil de l'Europe**. Elle s'applique non seulement aux paysages naturels, sauvages ou préservés mais aussi aux pays ordinaires, urbains ou altérés et engage ses contractants à les aménager, les améliorer et les protéger. L'adhésion à la Convention ne nécessitera ni nouvel instrument législatif ni dépenses supplémentaires.<sup>64</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 01.11.2000  
PHILIPPE BERCLAZ

A Lucerne, les ministres de l'environnement de huit pays, à savoir l'Allemagne, l'Autriche, la France, l'Italie, le Liechtenstein, Monaco, la Slovénie et la Suisse, ont signé le **protocole Transports** de la Convention alpine lors de la 6ème Conférence. Le protocole sur les transports a donné lieu à d'intenses négociations et les protagonistes se sont accordés sur cinq importants points : 1. renoncer à la construction de nouvelles routes transalpines 2. ne pas réaliser de grosses routes pour la circulation alpine que quand elles passent l'examen du contrat environnemental et qu'il n'y ait pas une autre possibilité de surmonter le trafic 3. harmoniser les nouveaux ouvrages et les transformations importantes d'infrastructures existantes entre les pays 4. privilégier les moyens de transports écologiquement conciliants 5. prendre en charge les nouveaux ouvrages liés aux infrastructures de transport selon le principe du pollueur payeur. L'Union Européenne étant partenaire du contrat de la Convention des Alpes, elle s'est jointe aux résolutions. Les huit pays ont aussi adopté le protocole Règlement des différends: ce document prévoit une procédure obligée débouchant sur une sentence d'arbitrage contraignante. Les pays se donnent ainsi les moyens de régler la question des divergences d'opinion dans l'interprétation et l'application des dispositions de la Convention et de ses protocoles. Il a également été décidé de créer un secrétariat

permanent. **Avec le protocole "Transports", la Suisse a signé les 9 accords qui accompagnaient la Convention alpine.** Les Chambres fédérales auront le dernier mot, car les protocoles ne sont pas soumis au référendum facultatif. A ce propos, les milieux économiques suisses ont fait part de leur opposition et engagé les Chambres fédérales à ne pas ratifier ce protocole.<sup>65</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 01.12.2000  
PHILIPPE BERCLAZ

Bellinzona (TI) s'est à nouveau présenté avec ses trois châteaux (Castello Grande, Montebello et Sasso Corbaro) comme candidat à la liste pour le patrimoine mondial de l'Unesco. Le Castello Grande, restauré dans les années quatre-vingt, a posé problème et a engendré un débat entre stricts protecteurs de monuments et amateurs d'architecture moderne. En effet, la question était de savoir si une intervention avec des moyens d'architecture modernes permettait tout de même de classer le site comme historique. La visite de l'Unesco à Bellinzona a conclu que la solution tessinoise de conserver le monument public en l'intégrant dans la présence urbaine ne posait pas de problème à sa candidature. En décembre, l'Unesco a officiellement décidé à Cairns (Australie) d'**insérer les trois châteaux de Bellinzona sur la liste du patrimoine mondial.** La ville tessinoise devenait le quatrième site suisse à être inscrit comme site culturel d'importance mondiale; auparavant le monastère de St Gall, la vieille ville de Berne et le couvent de Mustair (GR) y avaient été admis.<sup>66</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 03.03.2001  
PHILIPPE BERCLAZ

L'intégralité du **Rhône genevois**, le **vallon d'Allondon**, ainsi que celui de la **Laire** ont été placés sous la protection de la Convention de Ramsar, une sorte d'équivalent pour les zones humides d'un classement par l'UNESCO. (La Convention de Ramsar est une convention relative aux zones humides d'importance internationale qui a été adoptée en 1971 dans la ville iranienne de Ramsar. Il s'agit du premier traité moderne de conservation de la nature. Cent-dix-huit pays en sont partie prenante et plus de 1000 zones humides sont placées sous sa protection, dont huit en Suisse.) A l'occasion du 30ème anniversaire de la convention, la Suisse, pays hôte, a vu doubler la surface du site genevois classifié, qui totalise maintenant 1929 hectares. Deux ordonnances concernent déjà le site. Il fait partie de l'IFP et de l'Ordonnance sur les réserves d'oiseaux d'eau et migrateurs (Oroem).<sup>67</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 06.06.2001  
PHILIPPE BERCLAZ

Après discussions, la Confédération et les cantons, à l'exception du Valais, se sont mis d'accord au sujet de la **ratification des protocoles d'application de la Convention alpine.** Ils étaient au nombre de neuf : aménagement du territoire et développement durable, agriculture de montagne, forêts de montagne, protection de nature et entretien des paysages, tourisme, énergie, transports, protection des sols et règlement des différends. Le Valais redoutait un antagonisme entre le développement touristique et les impératifs de la protection de la nature. Néanmoins, il s'est finalement rétracté et a accepté les protocoles additionnels, mais à la seule condition de rédiger un protocole socio-économique supplémentaire. Celui-ci devait, d'après lui, garantir un équilibre entre volonté de protection et développement économique des régions alpines. Le PRD a réagi en appelant le parlement à rejeter la ratification des protocoles. Economiesuisse en a fait de même. Le protocole des transports posait problème au parti radical, car il empêchait la construction de nouvelles routes transalpines et entraînait, selon lui, en contradiction avec l'accord bilatéral sur les transports signé avec l'UE. Celui-ci laissait le libre choix du moyen de transport, élément que le protocole n'évoquait pas. Les radicaux y décelaient une manœuvre du Conseil fédéral pour empêcher le doublement du tunnel du Gothard. Outre ce point, le PRD craignait aussi le protocole sur le principe de subsidiarité, qui risquait selon eux de faire perdre aux cantons certaines compétences. L'UDC a maintenu sa position aux côtés des radicaux. Le PDC s'est dit prêt à approuver les protocoles, à condition que ceux-ci soient complétés par un volet "Economie et Société". Le PS a été le seul parti gouvernemental à approuver sans réserve les décisions prises par le Conseil fédéral.<sup>68</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 24.09.2001  
PHILIPPE BERCLAZ

L'UNESCO a reconnu l'**Entlebuch** (LU) comme une réserve de biosphère. C'est la première région de Suisse qui accède à cette appellation, réservée aux régions riches en beautés naturelles et visant un développement durable. Trois critères, que l'Entlebuch a satisfait, ont été pris en considération pour l'obtention de cette reconnaissance : une zone centrale de réserve naturelle, une zone tampon de gestion écologique et une zone de développement durable des ressources. Cent vingt et un de ses 395 km<sup>2</sup> sont inscrits dans l'IFP. Presque un tiers de la région est un site protégé, qui compte des marais et une région karstique. Sur le reste du territoire, l'agriculture, l'économie et le tourisme se développent dans le respect de l'environnement.<sup>69</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 14.12.2001  
PHILIPPE BERCLAZ

Le périmètre définitif du domaine protégé d'Aletsch a été fixé et accepté par les quinze communes bernoises et valaisannes. Il s'étend jusqu'au bout du Lötschental, sur la partie du Bietschhorn qui rejoint la plaine valaisanne à Niedergesteln. A l'est, il va jusqu'à Fieschertal, en passant par les stations du plateau d'Aletsch et Naters. Au nord, il englobe le secteur de la Jungfrau jusqu'à Grindelwald et Lauterbrunnen du côté bernois. L'immense région protégée couvre 540 km<sup>2</sup>. Le nom complet du nouveau territoire est "**Jungfrau-Aletsch-Bietschhorn**". Les treize communes valaisannes et les deux bernoises ont signé en septembre la Charte du développement durable pour le secteur d'Aletsch, de la Jungfrau et du Bietschhorn. Elles s'engagent à le promouvoir dans la région. Cette ratification était obligatoire pour pouvoir être inscrit à l'Héritage mondial de l'UNESCO. En décembre, l'UNESCO a décidé à Helsinki d'ajouter la région Jungfrau-Aletsch-Bietschhorn à la liste du Patrimoine mondial. C'est le premier site naturel suisse et de tout l'arc alpin à y être inscrit. L'ensemble de la région figure dans l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP). Avec cette acceptation, la deuxième phase du projet sera pour les communes de créer un réseau qui prend en compte et coordonne les potentialités de chacune d'entre elles. Les aspects du développement durable et la mise au point de structures qui leur sont relatives, mais aussi les questions financières doivent en outre être développées.<sup>70</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 19.12.2001  
PHILIPPE BERCLAZ

Grâce au soutien des ses quatre membres socialistes et démocrates-chrétiens, le **Conseil fédéral a adopté les protocoles et les a transmis aux Chambres pour ratification**. Le PRD, l'UDC, l'USAM et Economiesuisse ont réitéré leur opposition. Le Conseil fédéral leur a répondu en précisant que le Protocole sur les transports ne s'oppose pas à un deuxième tunnel au Gothard, car l'axe n'est pas considéré comme une nouvelle route. Quant à l'entorse à l'accord bilatéral sur les transports, Moritz Leuenberger n'a pas caché qu'il souhaitait engager les autres pays dans la même voie que la Suisse, à savoir celle du transfert modal des marchandises de la route vers le rail. Afin d'ancrer la position centrale de la Suisse, le Conseil fédéral a également retenu la candidature de Lugano pour accueillir le Secrétariat permanent. Les dossiers de Davos, Lucerne et Sion ont été écartés. Le Tessin soumettra sa candidature le 28 février 2002 au comité de la Conférence alpine. Lugano affrontera celles d'Innsbruck (A), de Bolzano (I) et de Grenoble (F).<sup>71</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 20.04.2002  
PHILIPPE BERCLAZ

Les Ministres de l'environnement se sont engagés lors de la Conférence mondiale sur la biodiversité à la Haye à renforcer leurs efforts pour **stopper les pertes en espèces animales et végétales** d'ici 2010. Trois points ont été adoptés. 1. Réglementation de l'accès aux ressources génétiques et le partage de leurs bénéfices en tenant compte des intérêts des pays fournisseurs des ressources génétiques et des utilisateurs. La Suisse était à l'origine de ce projet de commerce équitable. 2. Programme de travail concret pour promouvoir la conservation de la diversité biologique dans les forêts ainsi que pour lutter contre l'exploitation illégale et non durable des produits forestiers. 3. Prévention des dommages causés par les espèces exotiques envahissantes qui sont introduites par le biais du commerce international et du tourisme.<sup>72</sup>



**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 13.12.2002  
PHILIPPE BERCLAZ

L'UDC a créé le comité "Liberté plutôt que réserve" (En allemand, "Freiheit statt Reservat".) afin de d'empêcher la ratification des neuf protocoles additionnels de la Convention alpine. Outre le texte sur l'énergie et celui sur les transports, le neuvième protocole incarnait à ses yeux la quintessence du mal : un arbitrage international serait imposé en cas de désaccord entre deux pays. Cet élément était une chose intolérable pour l'UDC. Répondant à l'UDC et à ses détracteurs, l'Office du développement territorial a précisé qu'il n'y avait rien dans les protocoles qui allait au-delà de la loi suisse. Souhaitant connaître les conséquences d'une ratification des protocoles sur l'aménagement du territoire, l'agriculture de montagne, les forêts, le tourisme, les sols, l'énergie et les transports, la CEATE-CE a renvoyé le dossier au gouvernement pour complément d'information. La Commission a aussi demandé un rapport sur la portée des protocoles afin de déterminer leur relation avec le droit suisse. Reprenant le dossier, la **CEATE-CE** a demandé, par neuf voix sans opposition et trois abstentions au Conseil des Etats de **ne pas entrer en matière sur la ratification des neuf protocoles additionnels**. Outre les zones d'ombre d'application des protocoles, de lourds soupçons pesaient sur celui des transports : les opposants redoutaient qu'il empêche la construction d'une deuxième galerie routière au Gothard. Mais, les craintes les plus graves portaient sur le neuvième protocole : la menace du juge étranger, qui obligerait la Suisse à modifier certaines pratiques et reprendre des dispositions contraires à son droit, a convaincu les membres de la CEATE de refuser ces accords complémentaires. A cela s'ajoutaient les incertitudes sur les modalités financières, en particulier l'indemnisation de ceux qui feraient les frais de certaines restrictions, comme par exemple les paysans de montagne, les producteurs d'énergie, les collectivités publiques ou encore les propriétaires de forêts. Réuni à Merano (I), les membres de la Convention alpine ont choisi Innsbruck (A) comme son centre politique et administratif. Alors que le Conseil des Etats aurait dû se prononcer en décembre sur les protocoles de la Convention alpine, son bureau a décidé par manque de temps de reporter son examen.<sup>73</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 12.03.2003  
PHILIPPE BERCLAZ

N'écouter pas sa CEATE, le Conseil des Etats est entré en matière par 20 voix contre 18 sur les protocoles additionnels de la Convention sur la protection des Alpes. Il l'a toutefois renvoyé par 33 voix contre 1 à sa Commission avec le **mandat d'examiner la possibilité d'adopter individuellement tout ou en partie des huit protocoles**, tous n'étant pas contestés. Combattus par la droite et les milieux économiques, les protocoles additionnels ont donné lieu à un débat acharné au sénat. Les opposants à la ratification craignaient une perte d'autonomie des populations locales en matière d'aménagement du territoire, de transports, de règlements de construction ou de gestion du loup, ainsi qu'une paralysie des projets économiques et des projets d'utilité publique. A cela, les partisans rétorquaient que les protocoles étaient un moyen de faire partager aux autres pays alpins les perspectives suisses en matière de protection des Alpes et de les lier à nos propres standards. De plus, un rejet de la ratification aurait un effet dommageable sur l'image de la Suisse à l'extérieur.<sup>74</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 03.07.2003  
PHILIPPE BERCLAZ

Le Monte San Giorgio (TI) a été inscrit dans la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco. Le site de 849 hectares s'étend sur les communes de Meride, Riva San Vitale et Bruzino Arsizio. Il est entouré d'une zone tampon de 1400 hectares. Tout ce périmètre est depuis 1977 une zone cantonale protégée inscrite à l'Inventaire des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale. La **valeur universelle du Monte San Giorgio** est due à ses couches fossilifères vieilles de 230 à 245 millions d'années et issues de l'ère géologique du Trias moyen. Comme les couches fossilifères du Monte San Giorgio s'étendent jusqu'en Italie, des démarches ont été entreprises pour élargir ce site et en faire un objet transfrontalier du patrimoine mondial.<sup>75</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 11.10.2003  
PHILIPPE BERCLAZ

**La Suisse a retrouvé sa place à la direction de l'Unesco, après six années d'interruption.** Elle siègera au conseil durant la période 2003-2007.<sup>76</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 05.11.2003  
PHILIPPE BERCLAZ

Le Conseil fédéral a demandé que **le chevauchement principal de Glaris soit inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO**. Situé entre la vallée du Rhin antérieur et le Kerenzerberg, qui borde le lac de Walenstadt (Glaris, St-Gall et les Grisons), le site doit à la tectonique des plaques son importance exceptionnelle : sur une grande distance, des roches anciennes recouvrent des roches plus jeunes. Cette particularité géologique a fourni dès le XIXe siècle des informations fondamentales sur la constitution des Alpes.<sup>77</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 15.06.2004  
PHILIPPE BERCLAZ

Chargée par le Conseil des Etats d'examiner individuellement les protocoles de la Convention sur la protection des Alpes, sa commission de l'environnement lui a recommandé de n'en ratifier que trois sur les neuf. Il s'agit des dossiers « aménagement du territoire et développement durable », « protection des sols » et « transports ». Suivant les recommandations de sa commission plutôt que celles du Conseil fédéral, le **Conseil des Etats a approuvé**, par 24 voix contre dix, **trois des neuf protocoles d'application de la Convention sur la protection des Alpes**. Les sénateurs les ont acceptés car ils considéraient que la politique suisse était déjà compatible dans ces domaines avec la Convention. Ils ont toutefois exigé du Conseil fédéral qu'il établisse un rapport sur le **développement** durable des régions de montagne et les mesures nécessaires dans ce domaine. Tergiversant sur la convention, la commission de l'environnement du Conseil national a décidé de suspendre ses travaux en attendant le rapport gouvernemental. Le Conseil national a transmis tacitement une motion du Conseil des Etats demandant au Conseil fédéral d'établir les éventuelles mesures à prendre en cas de ratification des protocoles de mise en œuvre de la Convention alpine (Mo. 04.3260).<sup>78</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 11.12.2004  
PHILIPPE BERCLAZ

Croulant sous les requêtes, l'UNESCO a demandé aux Etats membres de lui fournir une liste indicative des candidatures au Patrimoine mondial. Le Conseil fédéral a mis en place un concours et **cinq candidats** ont été retenus **pour l'inscription** : l'horlogerie et la forme urbaine de La Chaux-de-Fonds/Le Locle, l'œuvre du Corbusier, les sites préhistoriques lacustres et les Chemins de fer rhétiques avec le paysage culturel de l'Albula-Bernina (GR) et le vignoble de Lavaux (VD). Le parlement a accepté durant l'année sous revue une motion Zisyadis (pdt, VD) qui demandait au Conseil fédéral de prendre les mesures nécessaires pour inscrire les vignobles en terrasses de Lavaux au patrimoine de l'UNESCO (Mo. 04.3044).

Les cinq nominés devront constituer un dossier avec l'Office fédéral de la culture et postuler ensuite au label UNESCO. La Suisse, tout comme les autres pays, ne pourra présenter à l'UNESCO qu'un dossier par année. La prochaine liste ne devrait pas intervenir avant six à sept ans.<sup>79</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 03.02.2005  
PHILIPPE BERCLAZ

Trois zones humides d'importance internationale ont été ajoutées le 2 février à la **liste de la convention Ramsar**. Il s'agit de la zone alluviale au pied du glacier du Rhône à Oberwald (VS), de l'intégralité de la marge proglaciaire des glaciers du Tschierva et du Rosegg (GR) et du marécage du Laubersmad-Salwidli (LU).<sup>80</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 02.03.2005  
PHILIPPE BERCLAZ

Suite à un souhait de l'UNESCO et d'intensives négociations avec les communes impliquées, l'organisation intercantonale du site **Jungfrau-Aletsch-Bietschhorn** (JAB) a pu **agrandir le périmètre** protégé de 540 à 822 km<sup>2</sup>. Il recouvre désormais 26 communes de l'Oberland bernois et du Haut Valais. Les promoteurs du JAB ont également répondu en mars 2005 à une autre exigence de l'UNESCO en élaborant un nouveau plan de management du site. Ce dernier entend réaliser 21 projets qui s'inscrivent dans le développement durable, tout en exploitant le potentiel économique et touristique. Malgré les réclamations d'une dizaine d'organisations écologiques, le document ne contient aucune mesure de protection de l'environnement supplémentaire.<sup>81</sup>



**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 29.06.2005  
PHILIPPE BERCLAZ

Après examen du site, les experts de l'Union mondiale pour la nature ont estimé que le **chevauchement principal de Glaris** ne devait pas figurer sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Ils ne lui ont pas reconnu de « valeur universelle ». Face à cette appréciation négative, les promoteurs ont préféré **retirer leur projet**, afin d'éviter un rejet définitif lors du congrès de l'UNESCO à Johannesburg. Ils ont décidé de retravailler le dossier en mettant l'accent sur la dimension internationale du chevauchement de Glaris et sur son importance pour la recherche scientifique.<sup>82</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 29.11.2005  
PHILIPPE BERCLAZ

La Suisse a été élue pour quatre ans au sein du **comité international de l'UNESCO** pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé. Ce nouvel organe aura comme tâche de dresser une liste des biens culturels à placer sous protection renforcée.<sup>83</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 01.09.2006  
MAGDALENA BERNATH

Bei der **Glarner Hauptverschiebung** im Grenzgebiet der Kantone St. Gallen, Glarus und Graubünden waren alte über jüngere Gesteine geschoben worden; das Phänomen ist als helle, scharfe Linie im Gestein über Kilometer sichtbar. Um die Chancen der Glarner Hauptverschiebung zu verbessern, Aufnahme ins UNESCO-Welterbe zu finden, präsentierte die Interessengemeinschaft eine neue, geologische Studie, welche alle wichtigen Überschiebungen der Erde nach verschiedenen Kriterien (landschaftlicher Wert, geomorphologischer Ausdruck, Bedeutung für die Wissenschaft) bewertet und den einzigartigen Wert der Gesteinsformation belegt. Eine Aufnahme ins UNESCO-Welterbe würde die 19 beteiligten Gemeinden, die drei Kantone und den Bund verpflichten, das Gebiet langfristig zu schützen.<sup>84</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 05.09.2006  
MAGDALENA BERNATH

Die Rhätischen Bahnen und der Kanton Graubünden deponierten in Bern die Kandidatur der **Eisenbahnlinie Albula-Bernina** als UNESCO-Weltkulturerbe. Die spektakuläre Schmalspurstrecke verbindet Thusis (GR) mit dem italienischen Tirano.<sup>85</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 29.06.2007  
ANDREA MOSIMANN

Das Weinbaugebiet **Lavaux** am Genfersee (VD) wurde in das Weltkulturerbe der Unesco aufgenommen. Die 898 ha grosse Fläche besteht aus teilweise sehr steilen Weinbergen. Zistensermönche begannen bereits im 12. Jahrhundert die Hänge für den Weinbau zu terrassieren, seither wurde das Gebiet nach und nach zu einer wunderschönen Kulturlandschaft geformt. Die Unesco hiess gleichzeitig auch die Ausweitung des 2001 aufgenommenen Gebiets **Aletsch-Jungfrau-Bietschhorn** (BE, VS) um mehr als 50%, auf 539 Quadratkilometer gut.<sup>86</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 05.09.2007  
ANDREA MOSIMANN

Im September besuchten zwei Experten die **Glarner Hauptüberschiebung**, um die Kandidatur für das Unesco-Welterbe vor Ort zu beurteilen. Im Zentrum der Beurteilung dieses geologischen Phänomens im Grenzgebiet der Kantone St. Gallen, Glarus und Graubünden stehen die weltweite Einzigartigkeit sowie der Managementplan. Die Prüfung dauert bis im Frühjahr 2008 und die Glarner Hauptüberschiebung kann daher frühestens im Sommer 2008 in das Unesco-Welterbe aufgenommen werden.<sup>87</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 18.12.2007  
ANDREA MOSIMANN

Im Berichtsjahr wurde zudem die **Kandidatur von La Chaux-de-Fonds und Le Locle** (NE) für eine Aufnahme ins Weltkulturerbe der Unesco eingereicht. Gleichzeitig kündigte das Bundesamt für Kultur an, die Schweiz plane, 2009 für einen Sitz im Welterbekomitee zu kandidieren. Gegenwärtig verfügt sie lediglich über einen Beobachterstatus. Falls sie gewählt würde, könnte sie an den Welterbeversammlungen der Jahre 2010 bis 2014 als Komiteemitglied teilnehmen.<sup>88</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 09.07.2008  
NICOLAS FREYMOND

L'UNESCO a décidé d'inscrire le **chevauchement principal de Glaris** (à cheval sur les cantons de Glaris, de Saint-Gall et des Grisons) et les **chemins de fer rhétiques** de l'Albula et de la Bernina (GR) sur la liste du Patrimoine mondial. Cette reconnaissance internationale a ainsi mis un terme heureux à des procédures entamées en 2005 et 2004 respectivement.<sup>89</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 28.10.2009  
NICOLAS FREYMOND

Depuis la fin du mois d'octobre, **la Suisse est à nouveau représentée au sein du comité du Patrimoine mondial de l'UNESCO**, auquel elle avait précédemment participé de 1978 à 1985.<sup>90</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 26.01.2010  
NICOLAS FREYMOND

La Suisse, l'Allemagne, l'Autriche, la France, l'Italie et la Slovénie ont signé l'acte de candidature du projet de protection des **« sites palafittiques préhistoriques autour des Alpes »** au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Ce projet regroupe 156 sites lacustres néolithiques, dont 82 en Suisse, afin de les protéger face aux risques liés à la construction et à la navigation et de mettre en valeur leurs vestiges, pour l'essentiel subaquatiques. L'Office fédéral de la culture a par ailleurs précisé qu'il n'y aurait pas d'autre candidature suisse ces prochaines années, le pays ayant déjà obtenu la reconnaissance de dix sites naturels et culturels.<sup>91</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 12.10.2010  
NICOLAS FREYMOND

Le Conseil fédéral a mis en consultation un projet d'arrêté fédéral portant approbation de la **Convention du Conseil de l'Europe relative au paysage** (Convention européenne du paysage). Concevant la préservation du paysage non seulement sous l'angle de la protection des valeurs écologiques et culturelles, mais également du point de vue des besoins de la population, en termes économiques comme de bien être, la convention privilégie une approche globale identique à celle entérinée par le Conseil fédéral dans la conception « Paysage suisse », qui lui sert de principe directeur dans sa politique de protection de la nature et du paysage. En ce sens, la ratification de la convention n'implique aucune adaptation législative, ni ressources financières supplémentaires.<sup>92</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 30.10.2010  
NICOLAS FREYMOND

À l'automne s'est tenue, à Nagoya, au Japon, la **Conférence mondiale sur la biodiversité**. Cette dixième conférence des parties à la Convention de l'ONU sur la diversité biologique (COP) a été principalement consacrée à la définition de nouveaux objectifs de la politique internationale en la matière (« Plan stratégique 2020 ») après le constat de l'incapacité de la plupart des Etats à atteindre l'objectif de préservation échéant à fin 2010. Au terme de longs et vifs débats opposant les Etats industrialisés aux Etats émergents et en voie de développement, les parties ont convenu que d'ici à 2020 17% des surfaces terrestres et 10% des mers devront être protégées, alors qu'elles ne le sont actuellement qu'à raison de 13% et 1% respectivement. Elles ont également approuvé un protocole réglant l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages résultant de leur utilisation, notamment par l'institution du versement d'indemnités par les industries du nord exploitant les ressources génétiques des Etats du sud (Protocole ABS).<sup>93</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 10.03.2011  
MARLÈNE GERBER

Trotz der im Vorjahr gescheiterten Ratifizierung der Zusatzprotokolle übernahm die Schweiz im Berichtsjahr das zweijährige **Präsidium der Alpenkonvention**. Der Konferenz in Slowenien blieb die Umweltministerin aus terminlichen Gründen jedoch fern, was im Vorfeld von nationalen Befürwortern der Konvention bereits als Affront gegenüber den Partnerstaaten interpretiert wurde. Im Rahmen ihres Präsidiums plante die Schweiz unter anderem eine Konferenz zur nachhaltigen Entwicklung der Berggebiete, welche im Oktober des Berichtsjahres stattfand.<sup>94</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 11.07.2014  
MARLÈNE GERBER

Am 11. Juli 2014 **ratifizierte** die Schweiz in New York **das Nagoya-Protokoll** über den Zugang zu genetischen Ressourcen und die ausgewogene und gerechte Aufteilung der sich aus ihrer Nutzung ergebenden Vorteile. Das Parlament hatte den Bundesrat mit seinem Beschluss vom März desselben Jahres zur Genehmigung des Protokolls ermächtigt und eine entsprechende Gesetzgebung zur Umsetzung der Bestimmungen erlassen. Im Oktober nahm eine Schweizer Delegation an der ersten Vertragsparteienkonferenz in Südkorea teil, wo das durch 54 Vertragsparteien unterzeichnete Protokoll in Kraft trat. Dort beschloss die Konferenz unter anderem den Aufbau eines internationalen Informationsaustauschsystems.<sup>95</sup>

Kurz vor der **Weltkonferenz zur Biodiversität in Südkorea** reichte die Schweiz im Oktober 2014 ihren fünften nationalen Bericht zur Umsetzung der Biodiversitätskonvention in der Schweiz ein. Betreffend die sogenannten 20 Aichi-Ziele, die im Jahr 2010 an der Biodiversitätskonferenz in Nagoya definiert worden waren, habe die Schweiz kürzlich bei der Wahrnehmung der Biodiversität in der Bevölkerung sowie auch beim Schutz der genetischen Vielfalt von Kulturpflanzen und Nutztieren Fortschritte erzielt. Insbesondere etwa bei der Schadstoffbelastung oder dem Umgang mit natürlichen Ressourcen bestehe hingegen nach wie vor Handlungsbedarf. Die Konferenz in Pyeong Chang endete mit dem Auftrag an die UNO-Mitgliedstaaten, ihre Bestrebungen zum Schutze der Biodiversität zu intensivieren, da die meisten Staaten ohne dies die Aichi-Ziele bis 2020 nicht würden erreichen können.<sup>96</sup>

- 
- 1) Communiqué de presse du SECO du 30.11.19  
 2) Suisse, 26.9.90  
 3) FF, 1996, II, p. 289 ss.; presse du 26.3.96.  
 4) Presse du 20.7.91.  
 5) FF, I, 1992, p.1074ss.; Presse du 18.12., 19.12. et 24.12.91.  
 6) 24 Heures, 10.1.95; presse des 15.6 et du 7.12 au 9.12.95; JdG, 19.8.95.  
 7) JdG, 20.11.96; TA, 7.12.96; presse des 10.12, 13.12 et 14.12.96.  
 8) BO CN, 1998, p. 495 ss.; FF, 1999, p. 1013 s. (Rapport du CF sur la politique économique extérieure 98/1+2). TG, 5.6.98 (Canada).  
 9) FF, 2000, p. 1314 s.; LT, 7.6.99 (Canada); TG, 14.12 et 15.12.99 (Genève et négociations avec d'autres pays).  
 10) Le conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann rencontre le ministre du Commerce chinois Gao Hucheng.pdf  
 11) BO CE, 1981, p. 2 ss.; BO CE, 1981, p. 29 ss.; BO CE, 1981, p. 318 ss.; BO CE, 1981, p. 435 ss.; BO CN, 1981, p. 1131 ss.; BO CN, 1981, p. 1386; BO CN, 1981, p. 1392; BO CN, 1981, p. 744 ss.; BaZ, 10.9. und 19.11.81; BZ, 11.9.81; L'Hebdo, 2.10.81.; FF, 1981, I, p. 213 ss.; FF, 1981, I, p. 29 ss.; FF, 1981, II, p. 1 ss.; FF, 1981, II, p. 226 s.; FF, 1981, III, p. 250 ; FF, 1981, III, p. 77 ss.; FF, 1982, I, p. 440 ss.; FF, 1982, I, p. 448 ss.; Roethlisberger (1981). La politique des produits de base vue par la Suisse.; Roethlisberger (1981). Mesures concernant le commerce et les produits de base: Préférences tarifaires, Fonds commun, Cacao, Caoutchouc.  
 12) BBI, 1980, III, S. 167 ff.; BBI, 1980, III, S. 32 ff.; BBI, 1981, I, S. 548 ff.; NZZ, 4.6., 13.12.80; 24 Heures, 5.6.80; Bund, 15.12.80;  
 13) Aussenwirtschaft, 35/1980, S. 221 ff.; BBI, 1981, I, S. 531 ff.; Der Monat in Wirtschaft und Finanzen, 1981, Nr. 2; Die Volkswirtschaft 54/1981, Heft 3; Documenta, 1980, Nr. 3, S. 21 f.; Mitteilungen der Kommission für Konjunkturfragen, Nr. 268; Mitteilungsblatt für Konjunkturfragen, 36/1980, S. 81 ff.; NZZ, 18.10.80; 24 Heures, 13.1.81; BaZ, 17.1.81.; SNB, Monatsbericht, Februar 1981, S. 33 ff.; Schweiz. Zeitschrift für Volkswirtschaft und Statistik, 116/1980, Nr. 2, S. 149 ff.  
 14) BaZ, 14, 17. 1.81; 24 Heures, 9, 13.1.81.; Ditzler et al. (1980). Einige empirische Ergebnisse bezüglich des Einflusses des Wechselkurses auf die schweizerische verarbeitende Industrie.; SNB, Monatsbericht, Februar 1981, S. 33 und 35.; Zenger (1980). Volkswirtschaftliche Wirkungen realer Kursänderungen des Schweizerfrankens.  
 15) BBI, 1980, III, S. 8 ff.; BBI, 1981, I, S. 535 ff.; Die Volkswirtschaft, 54/1981, Heft 2, S. 8 ff.; Höhn (1980). Der schweizerische Aussenhandel mit der Dritten Welt 1972-1978.; Mitteilung/Konjunkturfragen, Nr. 268; NZZ, 30.1., 10.9., 20.10. und 5.12.80; 24 Heures, 5.6.80; Bund, 24.9.80 und 23.1.81; TA, 6.12.80.  
 16) FF, 1991, p. 399; NZZ, 15.3.90.  
 17) FF, 1995, II, p. 489 ss.  
 18) BO CE, 1995, p. 232 ss.; BO CN, 1995, p. 799 ss.  
 19) JdG, 15.2.95; presse du 1.7.95.  
 20) BO CE, 1995, p. 1145.; BO CN, 1995, p. 1941 s.; FF, 1995, III, p. 325 ss.  
 21) Presse des 12.10 et 17.12.96.  
 22) TA, 18.1.97; presse du 20.1.97.  
 23) Presse du 6.2.98.  
 24) BO CE, 1997, p. 30 ss.; BO CE, 1997, p. 422; BO CN, 1997, p. 417 ss.; BO CN, 1997, p. 486 ss.; BO CN, 1997, p. 835 s.; FF, 1997, II, p. 1386 s.; FF, 1997, II, p. 1464; presse du 14.1.97 (Accord Suisse-USA).  
 25) NZZ, 30.1.98.  
 26) JdG et TA, 26.2.98.  
 27) FF, 1999, p. 1051ss.; TA et Blick, 29.10.98; NZZ, 30.10.98; LT, 16.12.98.  
 28) NZZ, 16.3.99.  
 29) Lib., 30.3.99.  
 30) Presse du 11.5.99.  
 31) FF, 2000, p. 1291 ss.  
 32) BO CE, 2004, p. 113 ss.; BO CN, 2004, p. 341 ss.; LT et 24h, 20.2.04; LT et 24h, 25.2.04; presse du 13.5.04.  
 33) Communiqué de presse de l'Administration fédérale des douanes (AFD), 2.2 et 6.6.06.  
 34) NZZ, 27.6., 19.7., 19.9., 24.10. und 6.11.91; BÜZ, 12.7. und 16.10.91; Bund, 15.7. und 31.10.91; TA, 28.10.91; Presse vom 31.10. und 8.11.91  
 35) Amtl. Bull. NR, 1999, S. 2671  
 36) AZ, SGT, TA, 12.2.19  
 37) NZZ, 13.9., 20.9. et 22.9.79; Bund, 19.9., 20.9. et 22.9.79; 24 Heures, 19.4. et 30.5.79; JdG, 30.5.79  
 38) BO CE, 1980, p. 683; BO CN, 1980, p. 946 s.; FF, 1980, 3, p. 220 ss.  
 39) BaZ, 7.10.89; BÜZ, 9.10. et 21.10.89; TA, 10.10. et 11.10.89; JdG, 11.10.89; NZZ, 16.10.89; Presse du 12.10.89  
 40) Presse du 27.6. et 5.7.90  
 41) Presse du 31.10.91; Suisse, 5.7. et 27.10.91; TA, 6.7. et 28.10.91; LM, 30.7.91; BZ, 27.8.91; JdG, 12.8.91; NQ, 16.10.91; LNN, 8.11.91; Bulletin de l'OFEFP, 1991, no 4.  
 42) NZZ, 15.1 et 20.1.92; SGT, 18.1.92; JdG, 19.1.92  
 43) Presse vom 3.2.93; SGT, 6.12.93; LNN, 6.12. und 14.12.93; BÜZ, 5.5., 8.6., 8.12. und 27.12.93; NZZ, 13.5. und 24.12.93; WoZ, 4.6.93  
 44) BÜZ, 18.6. und 19.6.93; LZ, 19.6.93; Presse vom 13.9.93  
 45) 24 Heures, 5.4.93; SGT, 4.10.93; Bund, 12.10.93  
 46) NZZ, 27.1.94; Bund et BZ, 28.1.94  
 47) NQ, 21.3.94; JdG, 23.3.94  
 48) NQ et 24 Heures, 25.3.94  
 49) BaZ, 26.5.94; NZZ, 27.5.94; FF, 1994, 3, p. 189 ss.  
 50) BO CN, 1994, p. 930 ss.; BO CN, 1994, p. 963 ss.; FF, 1994, 2, p. 366 ss.  
 51) BÜZ, 20.7, 29.7, 13.8, 7.9 et 8.9.94; Bund, 20.7 et 23.9.94; NZZ, 22.7, 23.8, 21.9 et 18.11.94; LNN, 17.8, 10.9, 15.9 et 11.10.94; NQ, 23.8.94; CdT, 16.9.94; NF, 20.9 et 30.9.94; BZ, 22.9.94; LZ, 30.9.94; 24 Heures, 10.12.94; Presse des 27.9., 23.11. et 26.11.94

- 52) BO CE, 1994, p. 863 ss.; BO CN, 1994, p. 2376 ss.; BaZ, 26.5.94; NZZ, 27.5.94; FF, 1994, 3, p. 917 ss.
- 53) NQ, 14.12.94; Presse des 13.12 et 21.12.94
- 54) BaZ, 6.3.95; BÜZ, 2.6.95; NZZ, 29.6.95; Presse du 6.7.95
- 55) NZZ, 26.10.95; BaZ, 18.11.95; Presse des 7.11 et 14.11.95
- 56) BÜZ, 22.9.95; TA, 16.6.95; Presse des 31.10 et 29.11.95
- 57) Presse des 24.2. et 28.2.96
- 58) NZZ, 5.3. et 14.8.96; Bund, 9.3., 8.5. et 6.7.96; BÜZ, 18.4. et 20.8.96; SGT, 11.5.96; 24 Heures, 31.5.96; TA, 26.7.96; TW, 6.8.96; BZ, 23.8.96; Lib., 24.8.96; NF, 25.9.96; Presse des 14.5., 20.6. et 26.8.96
- 59) BO CE, 1997, p. 1369; NQ, 21.7.97; TA, 19.7, 24.7, 2.8 et 8.8.97; Bund, 14.10.97; Presse des 3.6, 15.7 et 14.8.97
- 60) NZZ, 17.10.98
- 61) NZZ, 29.1.99
- 62) NZZ, 23.10.99
- 63) NZZ, 27.5.00.
- 64) OFEFP, communiqué de presse, 20.10.00.
- 65) Presse du 1.11.00.
- 66) NZZ, 3.7, 11.7 et 1.12.00.
- 67) TG, 3.3.01.
- 68) Presse du 25.6.01; LT, 14.9 et 15.12.01; 24h, 27.10.01; QJ, 31.10.01; NF, 10.11 et 7.12.01; DETEC, communiqué de presse, 6.6.01.
- 69) Presse du 24.9.01.
- 70) NF, 19.2, 9.7 et 11.7; presse du 14.12.01; DETEC, communiqué de presse, 14.12.01.
- 71) FF, 2002, p. 2740 ss.; presse du 20.12.01.
- 72) TA, 18.4.02; DETEC, communiqué de presse, 27.3 et 20.4.02.
- 73) 24h, 6.3.02 (UDC); AZ, 7.3.02 (UDC); presse du 27.4 (CEATE), 12.11 (rejet CEATE) et 20.11.02 (Lugano); LT, 25.6.02 (CEATE); NF, 13.12.02 (report).
- 74) BO CE, 2003, p. 135 ss.; presse du 12.3.03.
- 75) Presse du 3.7.03.
- 76) LT, 11.10.03.
- 77) SGT, 6.11.03; DETEC, communiqué de presse, 5.11.03.
- 78) BO CE, 2004, p. 352 ss., 363 ss. (vote) et 367 (motion); BO CN, 2004, p. 1294 ss.; Lib., 21.4.04 (CEN-E); LT, 15.6, 18.8 (CEN-N) et 22.9.04 (motion); presse du 16.6.04 (CE).
- 79) 24h, 19.4.04; presse du 11.12.04.
- 80) NZZ, 31.1.05; NF, 3.2.05.
- 81) Presse du 2.3.05.
- 82) Presse du 6.6.05; NZZ, 29.6.05.
- 83) 24h, 29.11.05.
- 84) BÜZ und SGT, 1.9.06.
- 85) Presse vom 5.9.06.
- 86) AZ, Lib. und 24h, 29.6.07.
- 87) SGT, 5.9.07.
- 88) NZZ, 18.12. und 22.12.07; LT und 24h, 18.12.07.
- 89) Presse des 8 et 9.7.08.
- 90) NZZ, 28.10.09.
- 91) Presse du 26.1.10.
- 92) FF, 2010, p. 6053; DETEC, communiqué de presse, 1.10.10.
- 93) NZZ et TA, 30.10.10.
- 94) SoS, 12.2.11; NZZ, 10.3.11.
- 95) Medienmitteilung BAFU vom 11.7.14; Medienmitteilung BAFU vom 17.10.14; Medienmitteilung BR, UVEK, BAFU vom 19.9.14
- 96) Lit. BAFU; Medienmitteilung BAFU vom 17.10.14; Medienmitteilung BR, UVEK, BAFU vom 19.9.14